



snvel
L'engagement
PAR ET POUR LE MONDE VÉTÉRINAIRE 

PRÉSENTATION

Séminaire initiatique Liège
27 juin 2025

Dr Julien Gobert
Vice-Président SNVEL

Séminaire initiatique - Liège - 27 juin 2025

La Dépêche vétérinaire

L'information
PAR ET POUR LE MONDE VÉTÉRINAIRE 

Selon vous, quel est le principal objectif de la Dépêche Vétérinaire ?

L'actualité professionnelle, technique, accessible et fiable



À quoi ça sert ?

- S'informer et se former en continue.
- Améliorer sa pratique pour les soins aux animaux.
- Comprendre les problématiques et enjeux de la profession.

Comment ?

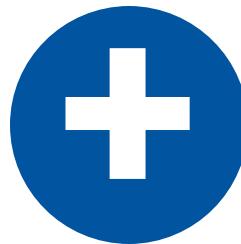
- Actualités professionnelles
- Articles techniques
- Cas pratiques
- Baromètres, outils & indicateurs

Recevez,

La Dépêche Vétérinaire (Hebdomadaire),

La Dépêche Technique (supplément mensuel),

La Dépêche ASV (supplément mensuel).



Accès illimité en ligne



L'abonnement réservé aux étudiants

ABONNEMENT 1 AN

Papier + web + 1 livre au choix



~~23 €/mois~~ **14 €/mois**



Scannez-moi !

ABONNEMENT 2 ANS

Papier + web + 1 livre au choix



~~23 €/mois~~ **12 €/mois**

Vetbooks, le service de librairie en ligne

<https://librairie.vetbooks.fr>



- Sélection étudiante
- Éditions françaises et anglaises
- E-book
- Possibilité d'organiser des commandes groupées par la coopérative
- Univers :
NAC/Équidé/Rente/ASV/Gestion/Tout Public



Vetbooks
La librairie
PAR ET POUR LE MONDE VÉTÉRINAIRE 

Suivez-nous !



Newsletters



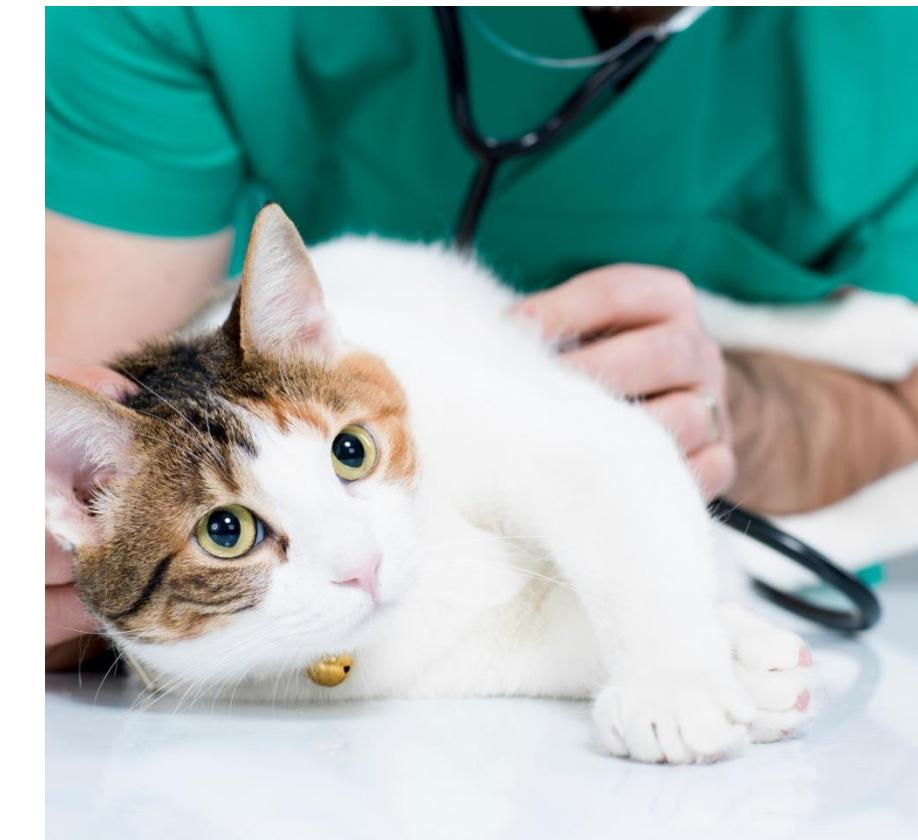
Flasher ou rdv sur le site !

Pour vos questions ou demande d'information ?

Christelle Iweins :

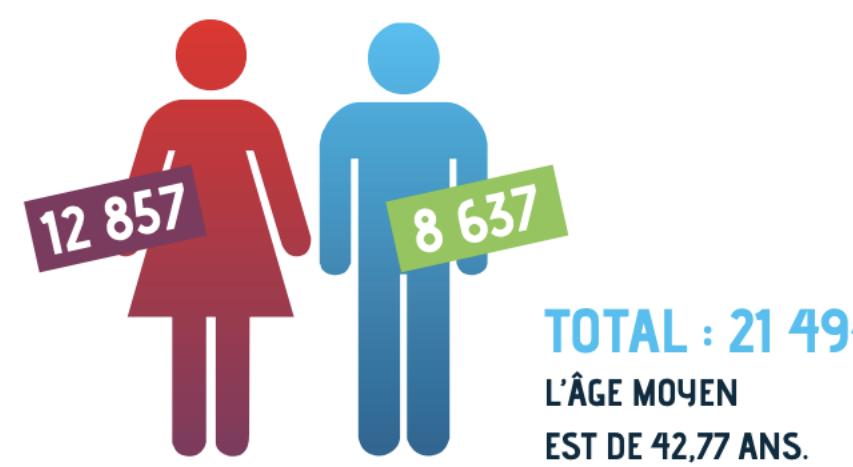
ciweins@depecheveterinaire.com

LA DÉMOGRAPHIE

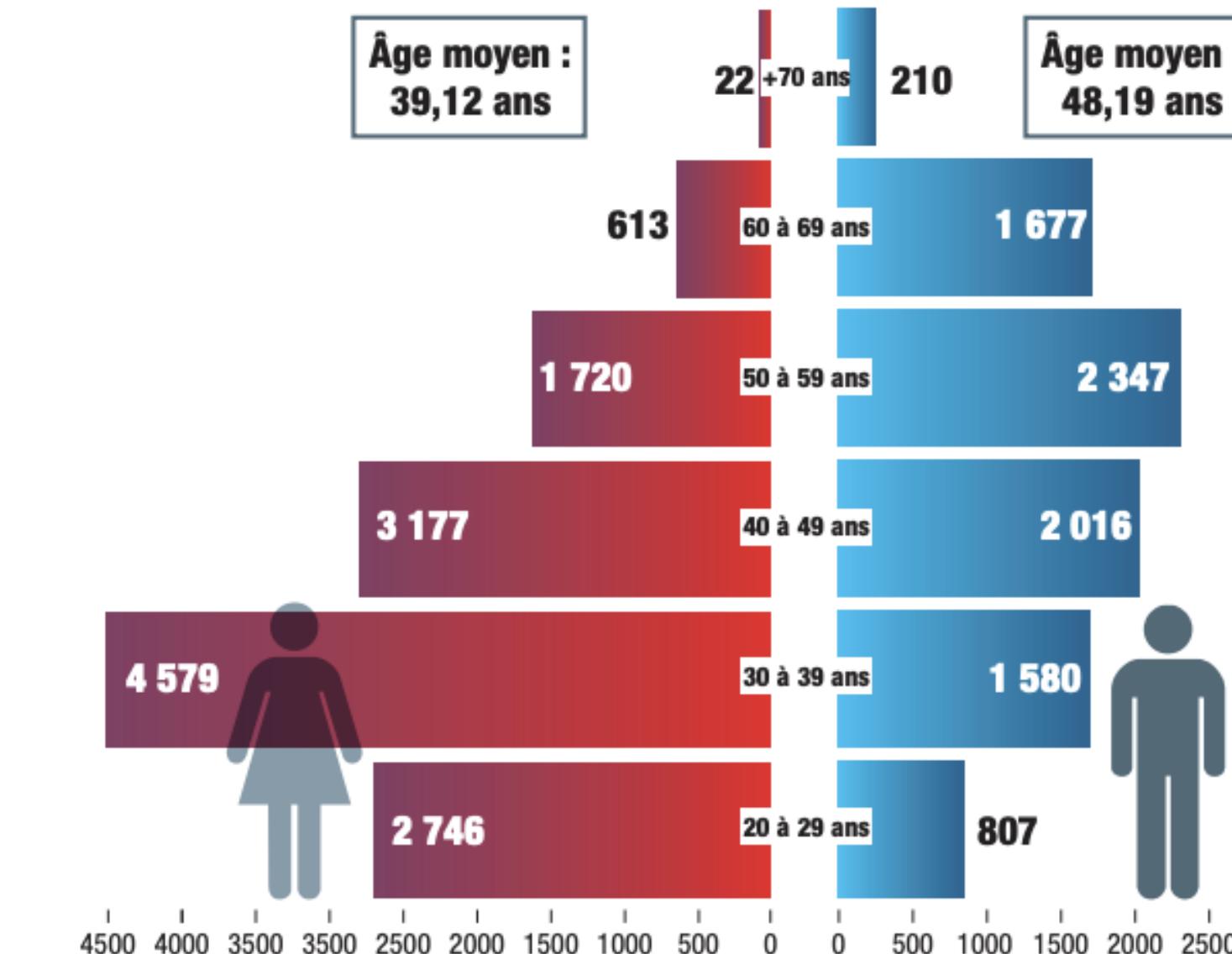


La démographie

Pyramide des âges très dissymétrique en fonction du genre



- 21.494 inscrits à l'Ordre
- Profession qui se féminise



(source : Atlas démographique de la profession vétérinaire 2024)

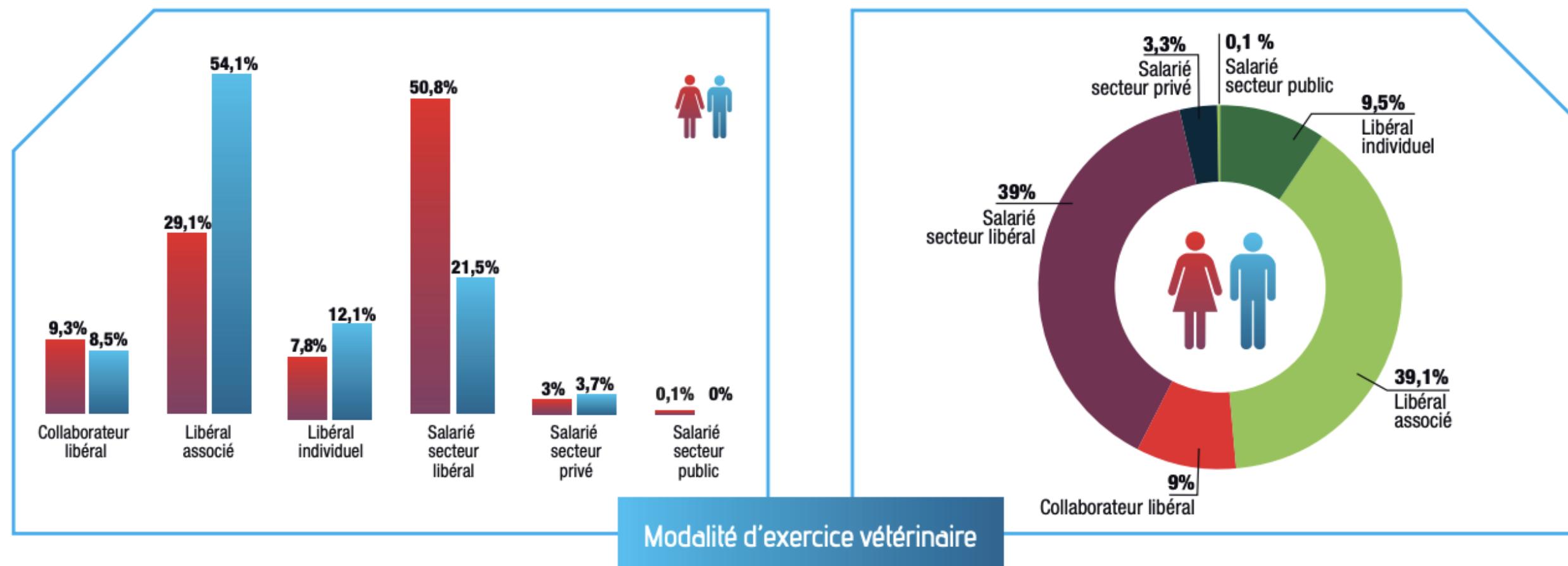
La démographie

- Hausse des salariés dans nos structures (12.387 libéraux et 9.107 salariés)

3.426 vétérinaires déclarent une activité équine

6.428 vétérinaires déclarent un activité mixte ou rurale

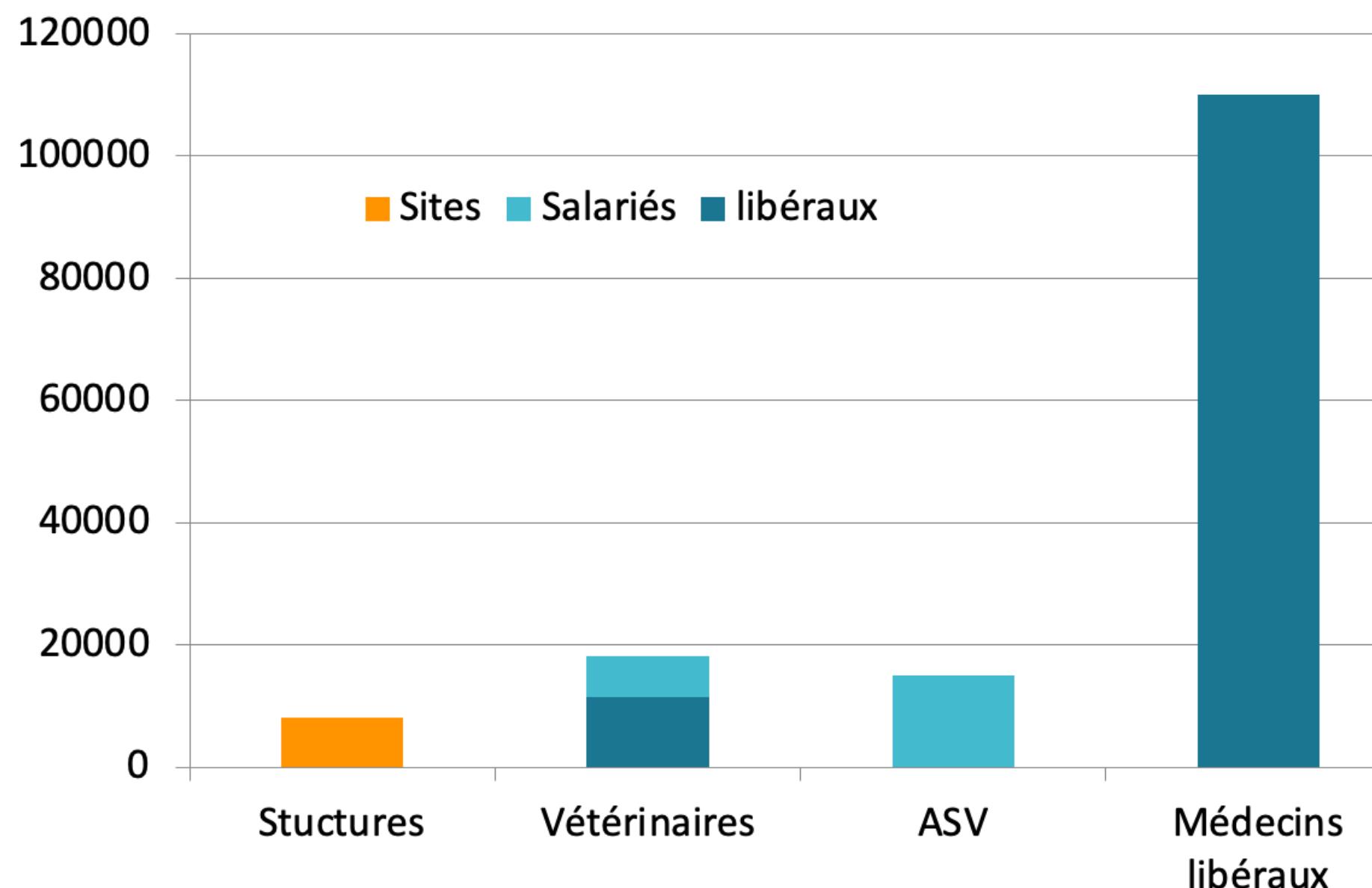
On dénombre également 301 spécialistes



(source : Atlas démographique de la profession vétérinaire 2024)

La démographie

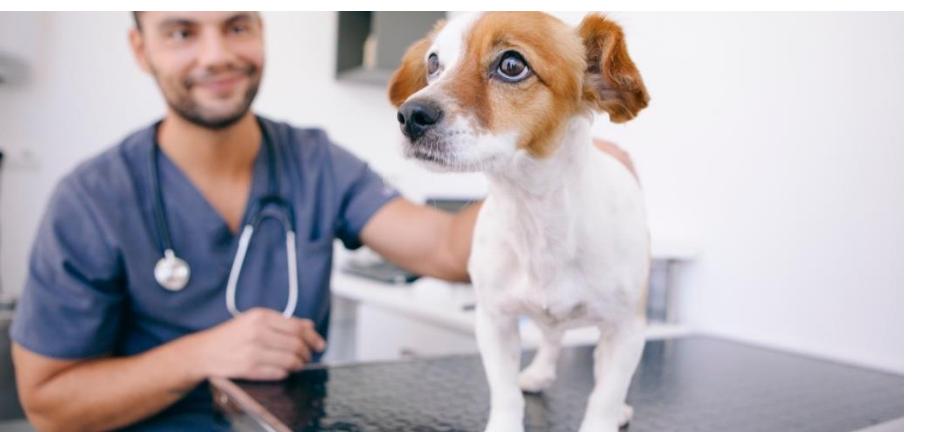
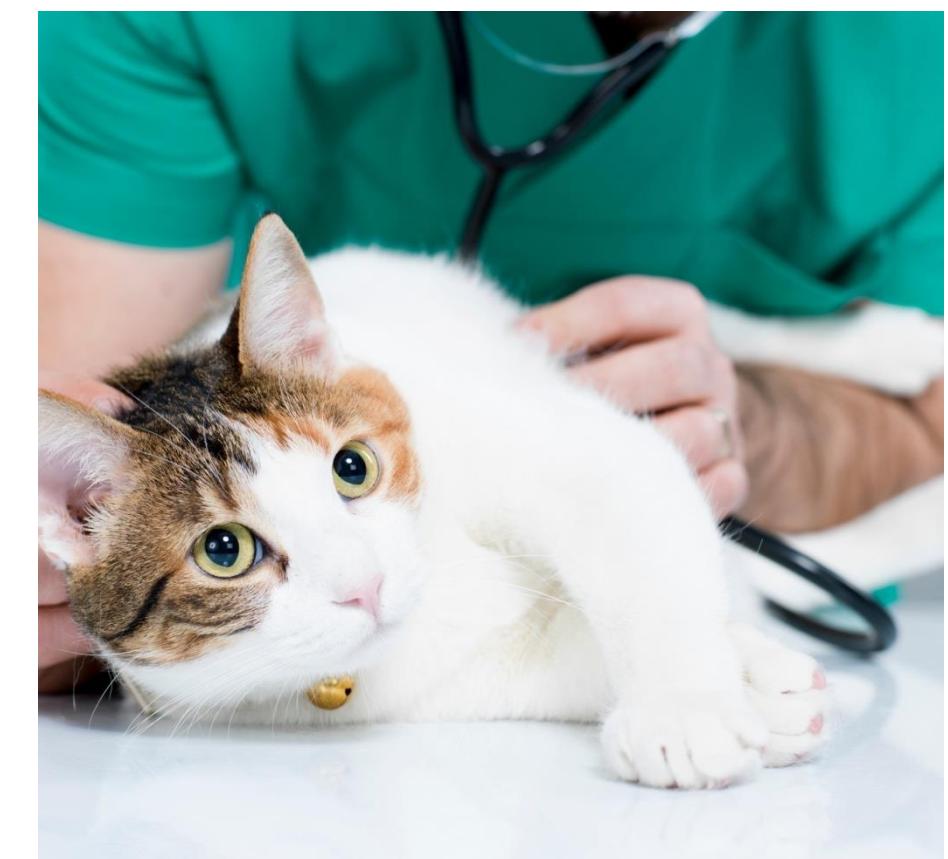
Peu nombreux ...



Mais !

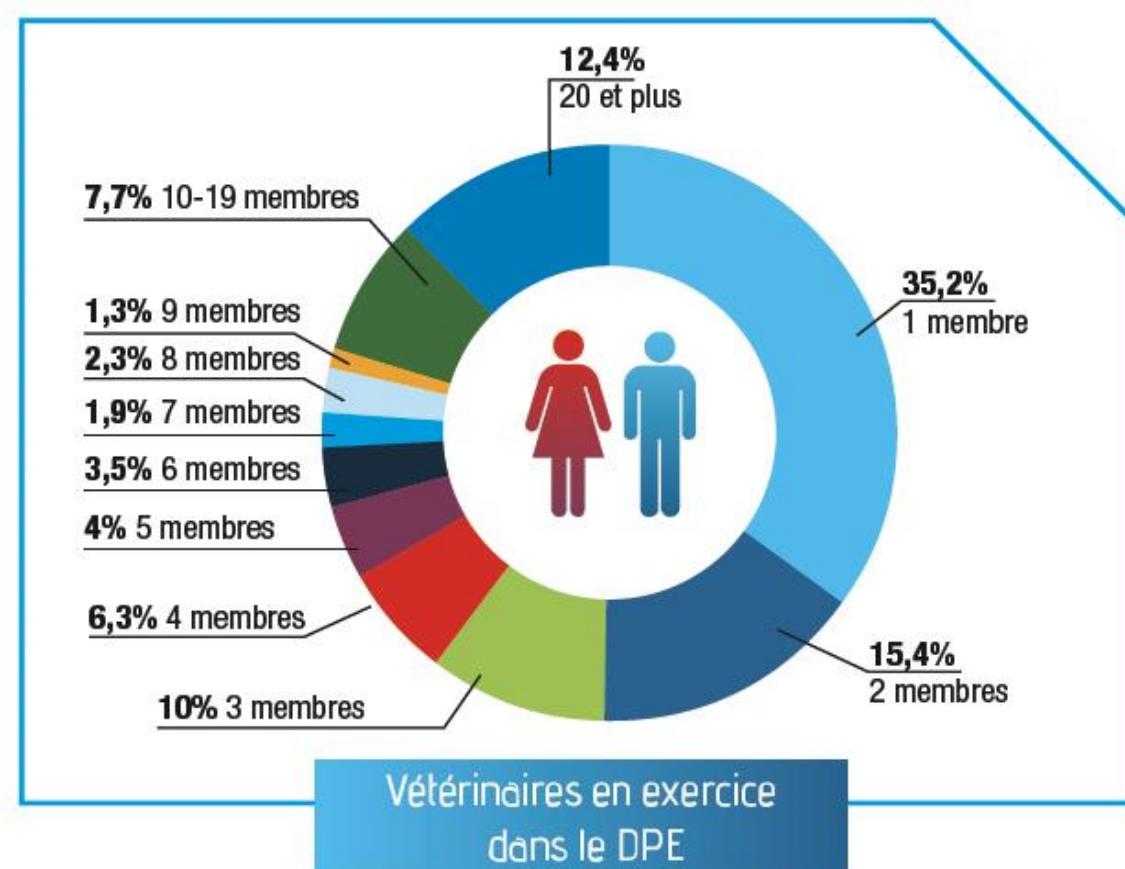
- Maillage sanitaire national = « GIGN » prêt à intervenir en cas d'épidémie
- Profession réglementée soumise à la libre concurrence
- Pas de prise en charge par la sécu...
- Pas de numérus clausus à l'installation
- Contraintes économiques mais éthique de prescription
- Bien-être animal
- « One Health »

LES STRUCTURES VÉTÉRINAIRES



La taille des établissements de soins

6625
établissements de
soins vétérinaires



59 % de cliniques
40% de cabinets

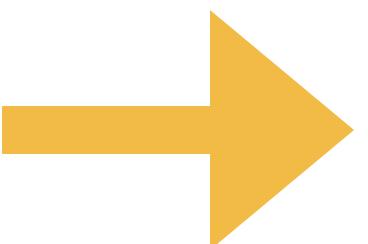
Tendance à l'augmentation
régulière des effectifs dans les
établissements de soins

Les CHV (14)
représentent 0,2%
des ESV

Toutefois, 71% des ESV occupent 5
ou moins de vétérinaires.

La taille des établissements de soins

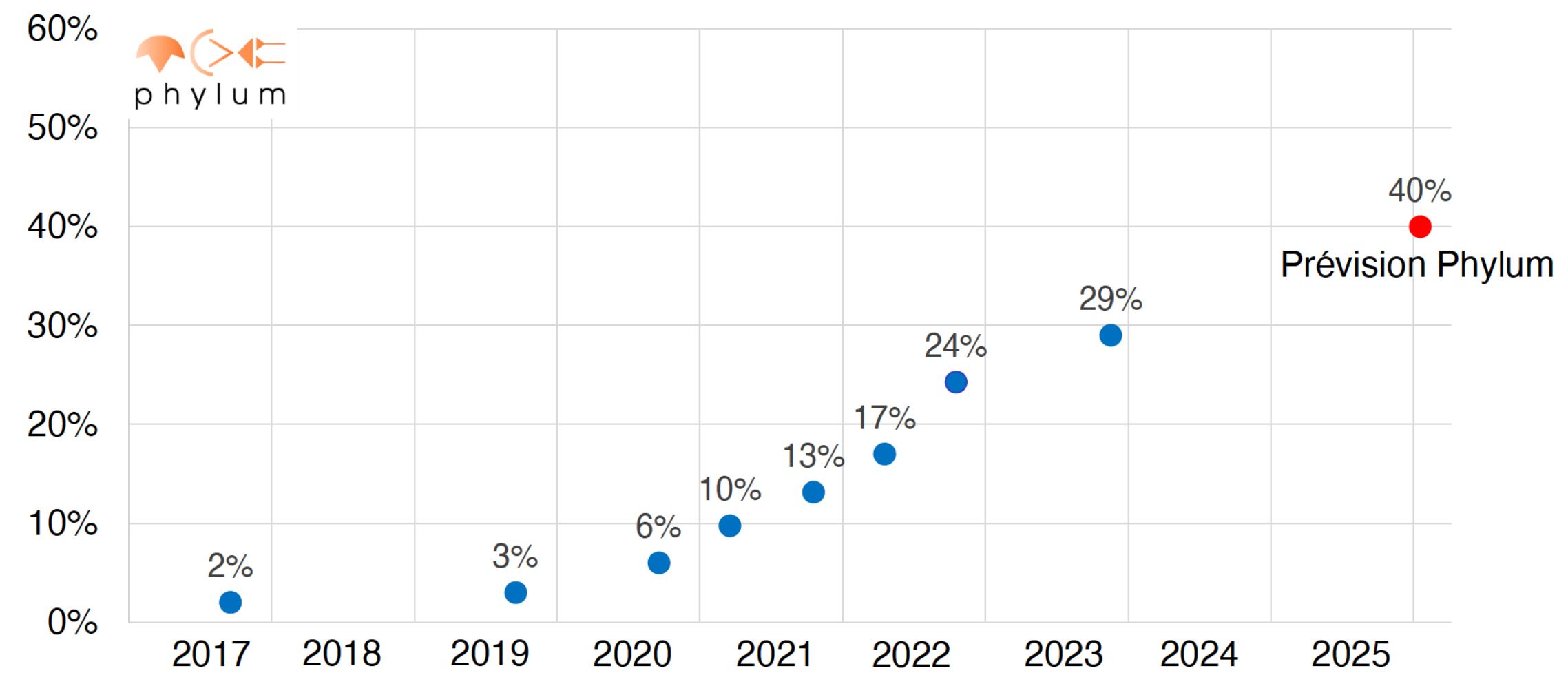
- La phase de rachat s'est accélérée il y a quelques années avec :
- L'arrivée de groupes internationaux tels que IVC Evidensia, Anicura et VetPartners
- Le développement des groupes français (Univet, Argos, Monvéto, Vplus...)



**UN MARCHÉ
DYNAMIQUE**

% de vétérinaires canins travaillant dans des groupes

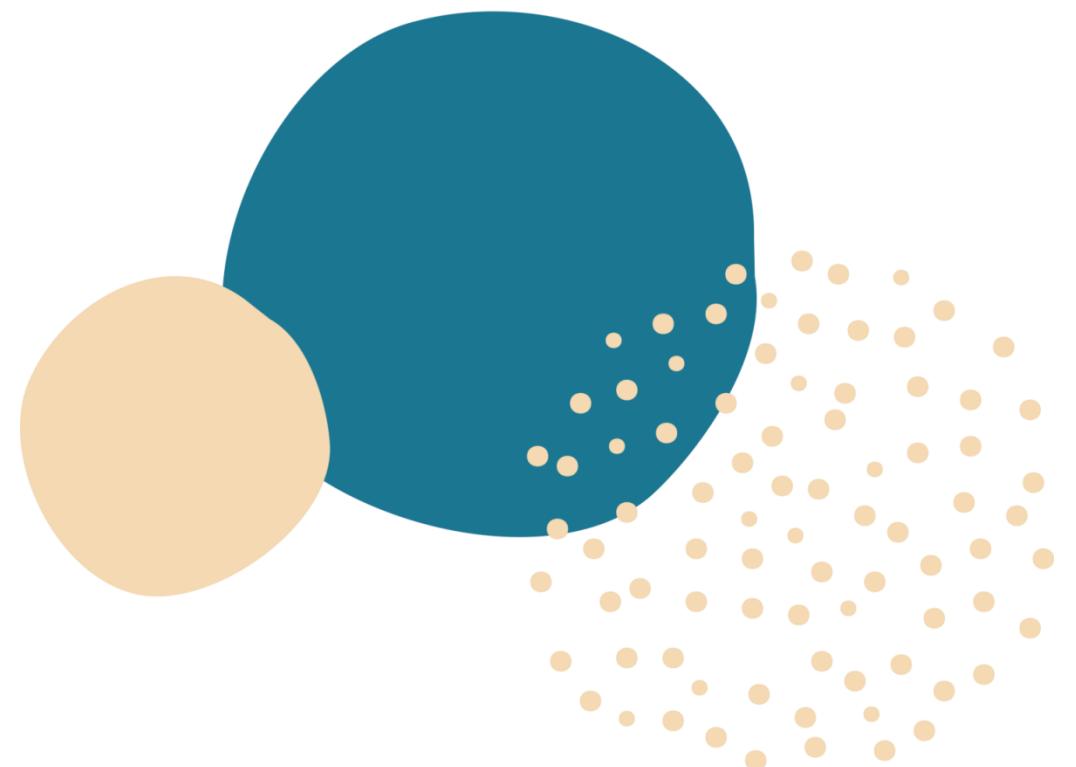
**Evolution de la consolidation
des ESV en France
(% de vétérinaires canins
travaillant dans un groupe)**



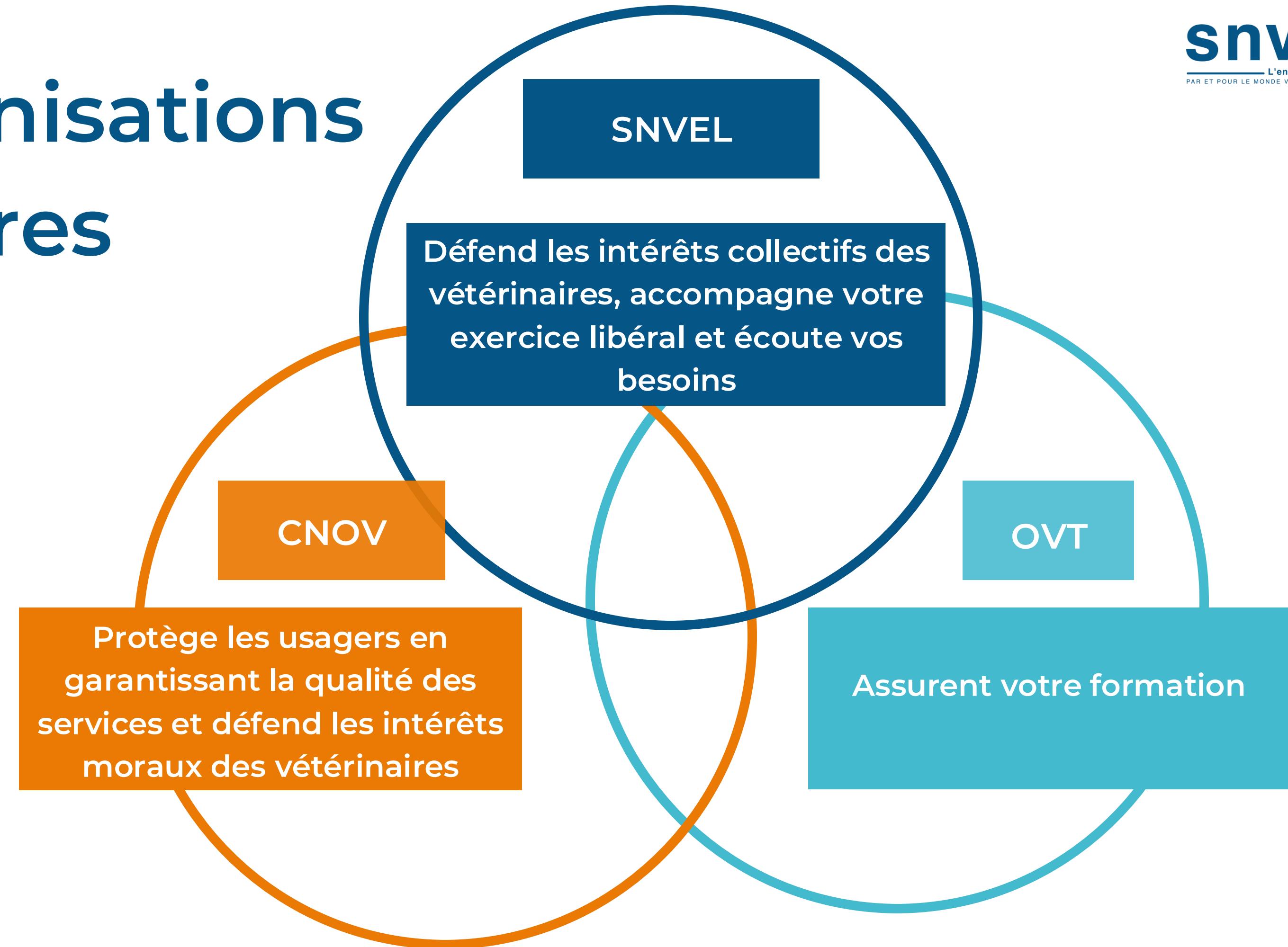
Mars 2024



L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL



Les organisations vétérinaires



Les autres associations vétérinaires

Les autres syndicats professionnels

une organisation ombrelle au niveau français : la FSVF regroupe le SNVEL, le SNVECO, le SNISPV, le SNVSE et la FSEEVF et SPEVET

Les associations techniques

- AFVAC
- AVEF
- SNGTV

Les associations d'Entraide

- A.C.V. (Association Centrale d'Entraide Vétérinaire)
- A.F.F.V. (Famille Vétérinaire)
- Vétos-Entraide

Une organisation ombrelle : la FVE

- **Composée de différentes sections :**

- UEVP (Praticiens, les plus nombreux)
- UEVH (Inspecteurs et Hygienistes)
- EASVO (Vétos officiels)
- EVERI (Enseignement, Recherche et Industrie)



Les partenaires

- Les centrales d'achats
- Les laboratoires pharmaceutiques
- Les fabricants de matériel
- Les laboratoires d'analyses
- Les petfooders
- Les fournisseurs de logiciel
- Les GIE
- Les services funéraires
- Autres : SCC, Organisations agricoles (OPA),...

Les inévitables

Les conseils

- Expert-comptable (BIC, SEL, ...)
- Centre de Gestion Agréé (ARA-PL, ACOCIA)
- Notaire
- Avocat
- Autres : défiscalisation, prévoyance, protection des siens, retraite, ...

N'hésitez pas nous contacter en cas de besoin!

- Centre des impôts (TVA, impôts, taxes pro...)
- U.R.S.S.A.F.
- Maladie
- Retraite et C.A.R.P.V.
- Pôle emploi, médecine du travail (salariés)

La responsabilité civile professionnelle (RCP)

> Au quotidien pour un véto :

1 client

1 contrat de soins

> Donner des soins de qualité:

→conscients, attentifs

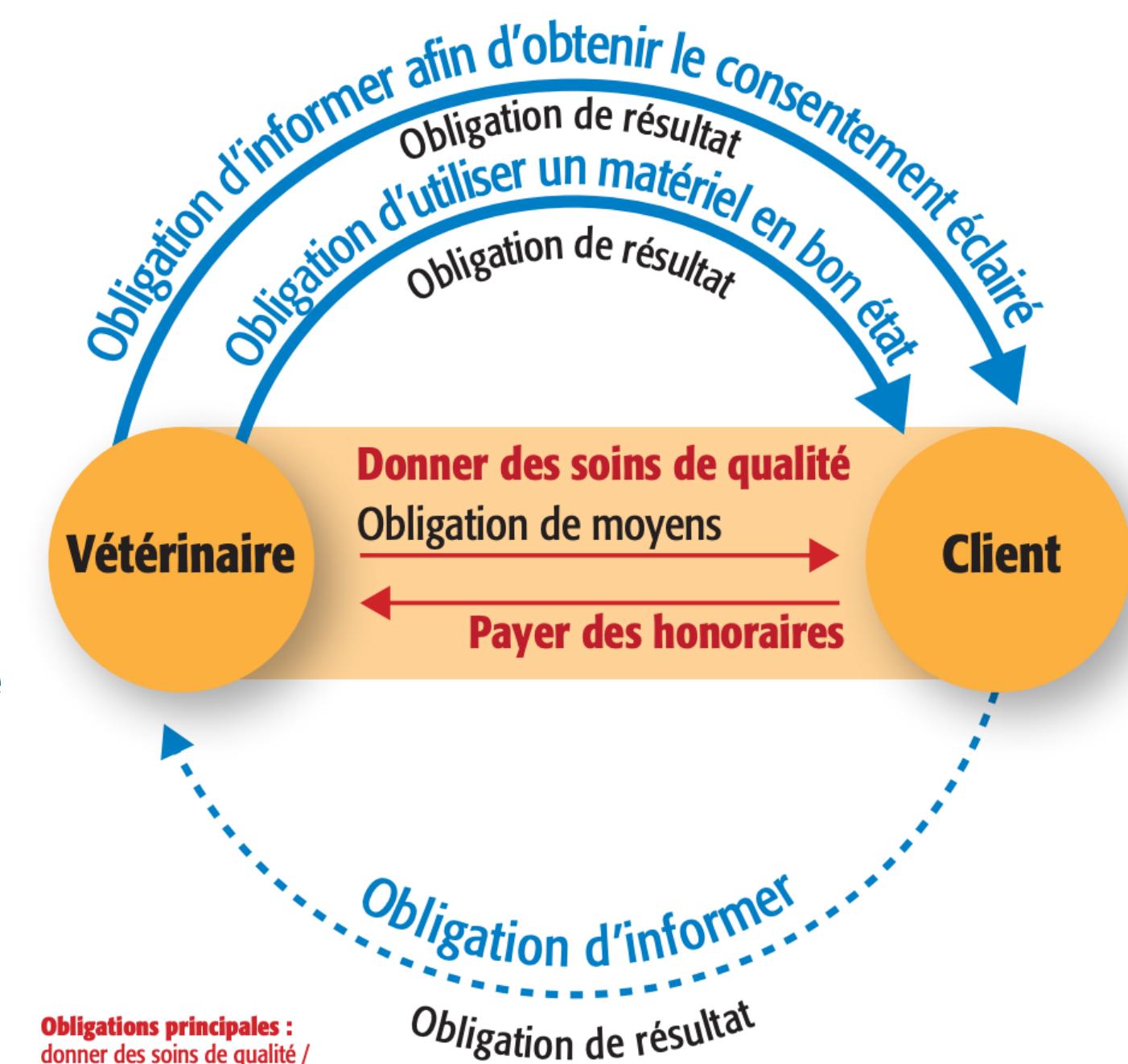
→conformes aux données acquises, actuelles de la Science

→information claire, délivrée dans un langage intelligible par un non professionnel et exempt de mensonge ou omission, dans le but d'obtenir le consentement éclairé (technique envisagée; taux de réussite; risques de complications)

→matériel en bon état

> Payer les honoraires

LE CONTRAT DE SOINS



Obligations principales :
donner des soins de qualité /
Payer des honoraires

Obligations connexes
(liste non limitative) :
utiliser un matériel en bon état /
Obligation d'information

Nature de l'obligation :
O. de moyens ≠ O. de résultat

La jurisprudence considère qu'il y a obligation de moyens quand il reste une part d'aléas résiduels (en l'occurrence, les soins sont dispensés à un être vivant avec des impondérables qui doivent être contrôlés mais qui ne peuvent pas être supprimés).

Que deviennent 100 € payés par le client au vétérinaire ?



Les revenus du vétérinaire

	Montant TTC	Pourcentage HT
Ce que paye le client	100,00	
TVA reversée à l'Etat	10,07	
Ce que perçoit réellement le vétérinaire	83,33	100%
Ce que paye le vétérinaire		
Achats de produits HT	27,64	33,17%
Salaires et charges des employés	13,19	15,83%
Loyer du local	4,08	4,90%
Amortissements	1,59	1,91%
Charges sociales obligatoires du vétérinaire	4,85	5,83%
Autres couts	9,75	11,71%
Ce que gagne le vétérinaire	22,23	26,67%
Rapport (payé par client/gagné par le vétérinaire)	+	

Revenu des vétérinaires d'exercice libéral



Revenu brut issu de la répartition du bénéfice non commercial (BNC) ou du bénéfice commercial de l'entreprise

Exercice libéral Individuel	Société en participation	Société civile professionnelle	Société d'exercice libéral
-----------------------------	--------------------------	--------------------------------	----------------------------

Charges sociales déductibles obligatoires

Retraites (de base et complémentaire) CARPV	Allocations familiales / maladie URSSAF	CSG déductible URSSAF	Formation professionnelle URSSAF
---	---	-----------------------	----------------------------------

Charges professionnelles personnelles

Indémnités kilométriques	Intérêts d'emprunt	Autres
--------------------------	--------------------	--------

Contrats dits «Madelin»

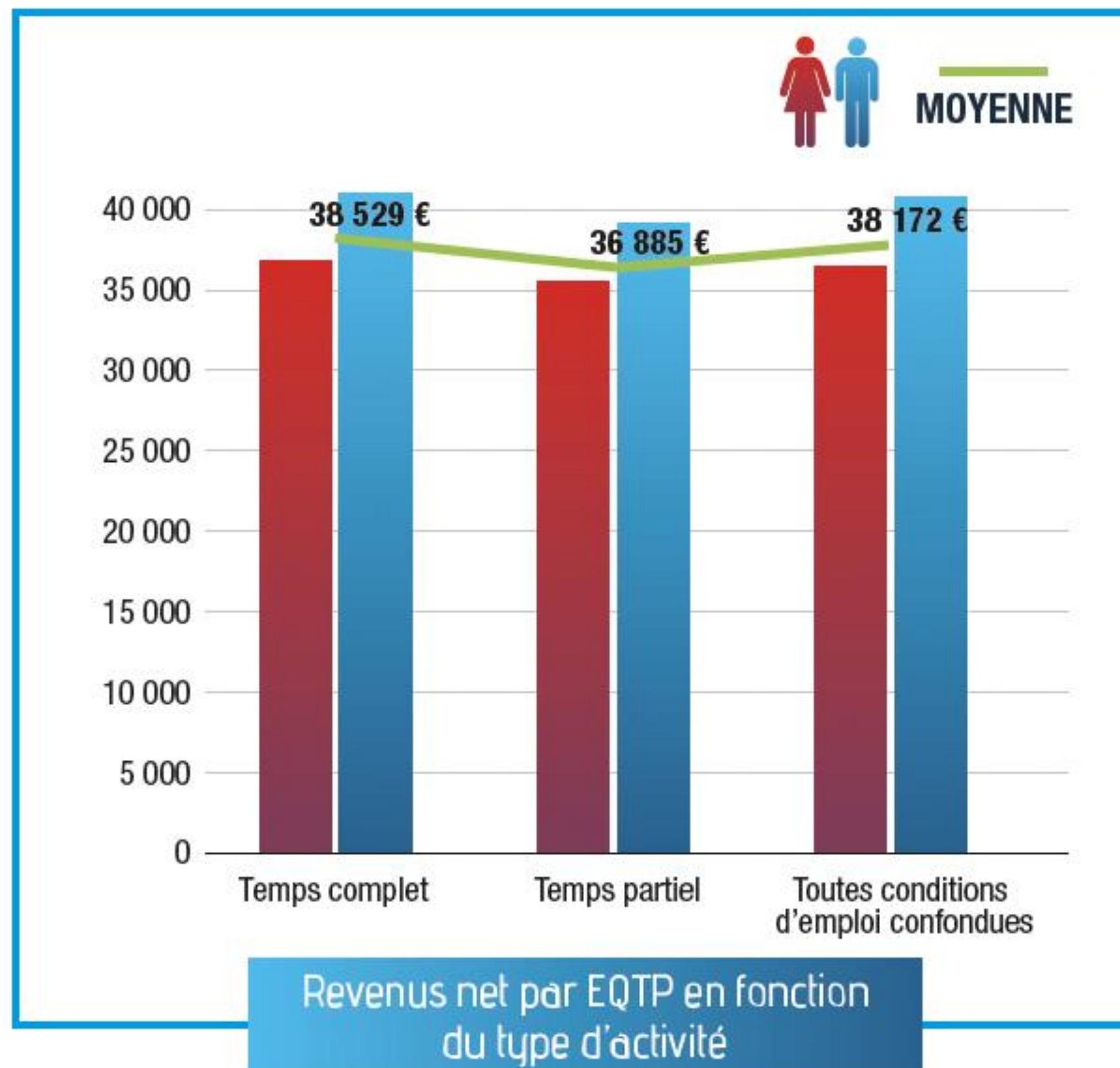
Retraite	Complémentaire santé	Prévoyance (indemnités journalière d'incapacité, assurances, prêt professionnel, maternité)
----------	----------------------	---

Résultat net imposable

Dividendes, cotisations des contrats «Madelin»
--

DS1	
URSSAF	CARPV

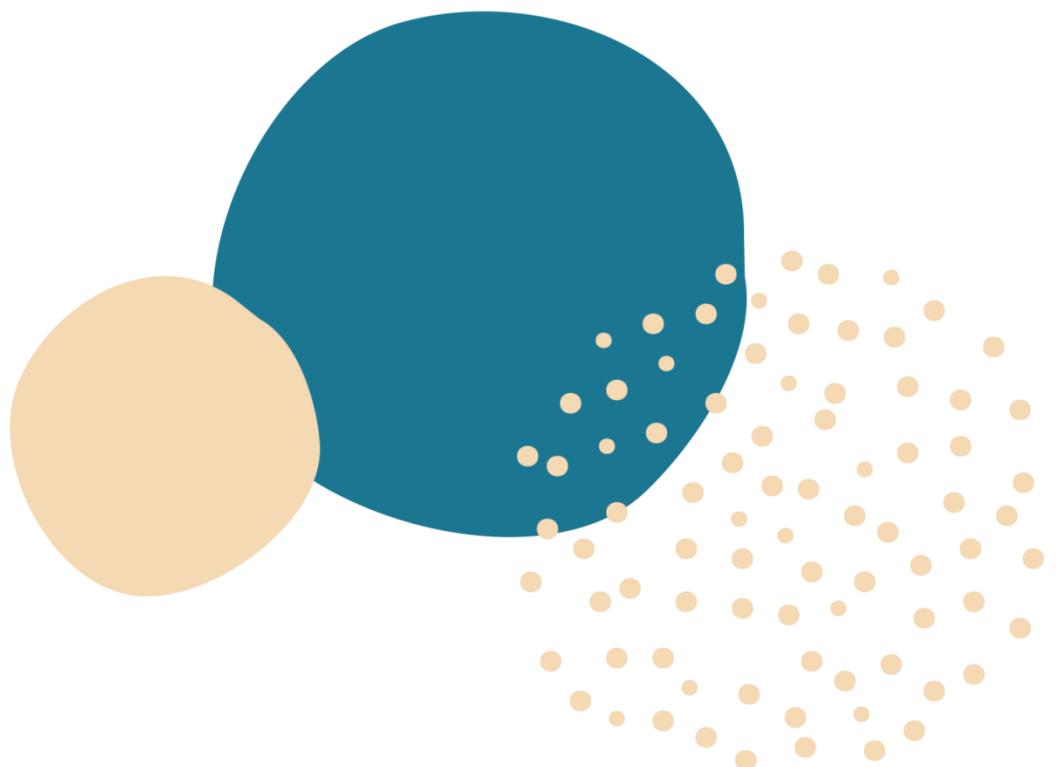
Rémunération



Rémunération moyenne en EQTP



TRAVAILLER EN FRANCE EN SALARIÉ OU COLLABORATEUR LIBÉRAL : LES ÉTAPES



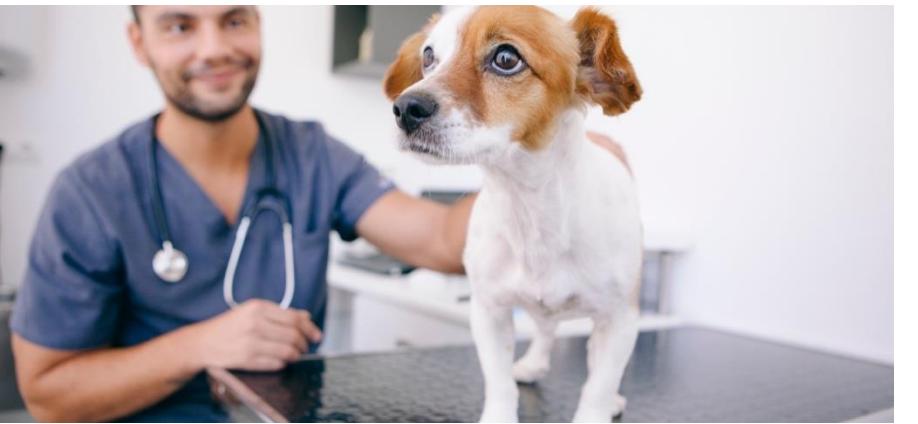
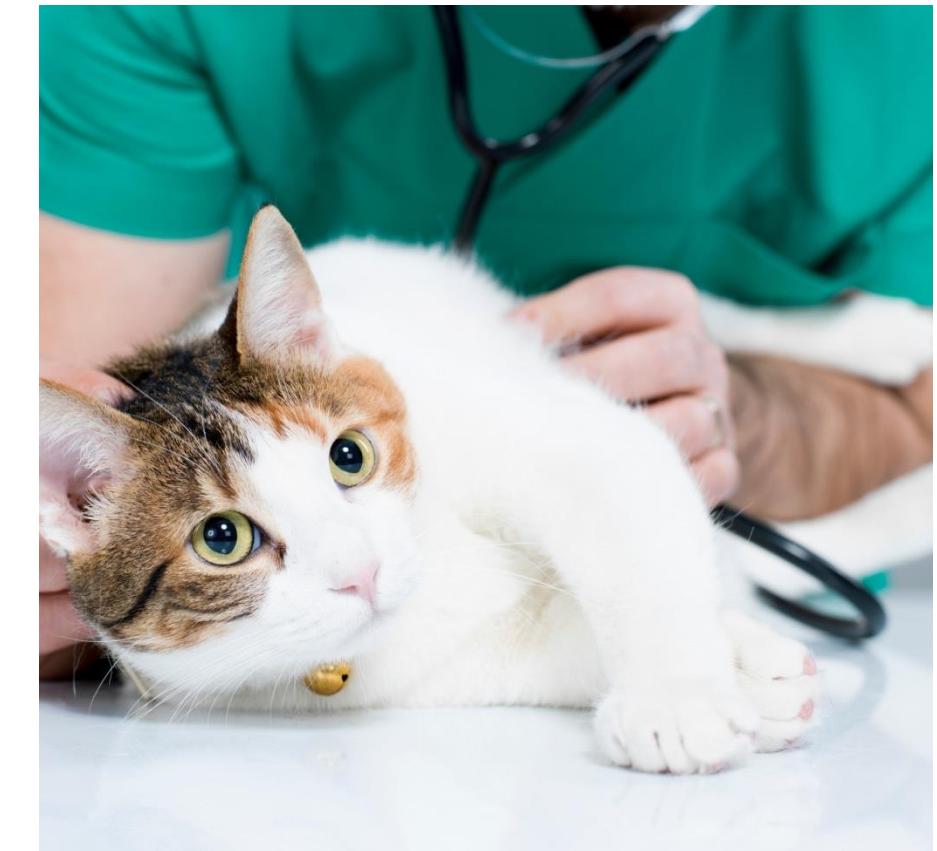
Première étape : INDISPENSABLE

- Affiliation à la Sécurité Sociale s'il y a lieu (pour les non français)
- Enregistrement du diplôme et inscription à l'Ordre : C.R.O. (> être au point sur la déontologie)
- Déclaration à la D.D.P.P (Direction Départementale de la Protection des Populations) : Mandat sanitaire
- Formation au mandat sanitaire à prévoir dans l'année -> être au point sur la réglementation !
- Inscription à la caisse de retraite s'il y a lieu (Collaborateur libéral)
- Visite médicale d'embauche avec suivi médical renforcé (SMR) s'il y a lieu
- Visites de courtoisie s'il y a lieu (installation)

Belges souhaitant exercer en France

- Préparez les documents nécessaires :
 - Une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport belge).
 - Un justificatif de domicile en France (facture d'électricité, de téléphone, quittance de loyer, etc.).
 - Un acte de naissance (si possible, une copie intégrale ou un extrait avec filiation).
 - Votre contrat de travail ou une attestation d'activité (pour les travailleurs) ou une inscription à Pôle emploi (pour les demandeurs d'emploi).
- Obtenir si possible le formulaire S1 auprès de la mutuelle belge
- Formulaire à remplir :
 - Remplissez le formulaire S1106 "Demande d'ouverture des droits à l'assurance maladie".
- Envoyez votre dossier :
 - Envoyez tous ces documents à la CPAM de votre lieu de résidence en France. Vous pouvez trouver l'adresse de votre CPAM sur le site de l'Assurance Maladie.
 - Attendez la réponse de la CPAM :
 - La CPAM traitera votre dossier et vous enverra un courrier avec votre numéro de sécurité sociale provisoire ou définitif (fonction de si vous résidez depuis plus de 3 mois en France notamment).
 - Une fois votre numéro de sécurité sociale obtenu, vous pourrez demander votre carte Vitale.
- Activation de votre carte Vitale :
 - Une fois que vous recevez votre carte Vitale, suivez les instructions pour l'activer. Cela peut inclure l'envoi de certains documents supplémentaires.
- Souscription d'un contrat complémentaire santé

LE SALARIAT



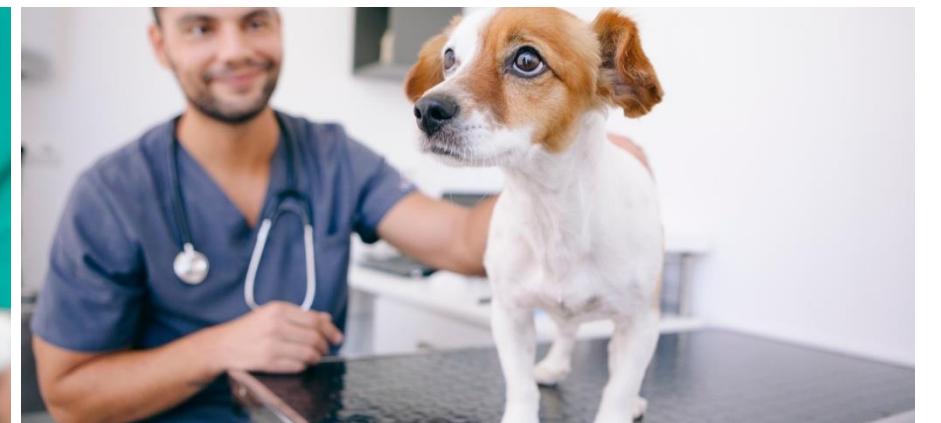
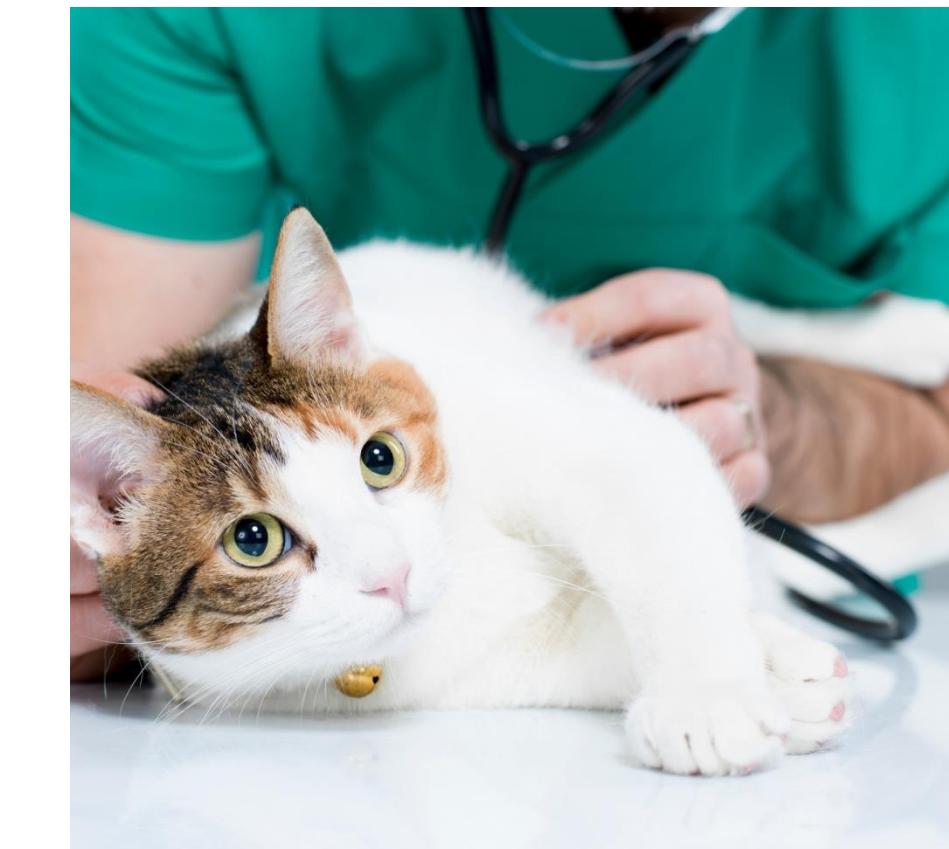
Contraintes mais aussi protection du salarié ET de l'employeur

- le code du travail
- les conventions collectives nationale 1875 et 2564
- des avenants modifient au fur et à mesure les conventions collectives
- le contrat de travail
- les échelons 1 à 5 = définition des emplois,
- la valeur du point réévaluée chaque année = **minima**

La classification pour les vétérinaires salariés

Echelon	Définition	Détail
1	Titulaire du DEFV mais non <u>thèses</u>	Elève d'une école nationale vétérinaire française disposant du diplôme d'études fondamentales vétérinaires autorisé à exercer jusqu'au 31/12 de l'année de fin d'études
2	- de 2 ans d'XP	Vétérinaire diplômé, inscrit au Tableau de l'Ordre ayant moins de deux ans d'expérience professionnelle de cadre
3	+ de 2 ans d'XP	Vétérinaire diplômé, inscrit au Tableau de l'Ordre ayant plus de deux ans d'expérience professionnelle de cadre
4	+ de 4 ans d'XP	Vétérinaire diplômé, inscrit au Tableau de l'Ordre ayant moins de quatre ans d'expérience professionnelle de cadre
5	Spécialistes + de 2 ans	Vétérinaire diplômé, inscrit au Tableau de l'Ordre ayant plus de deux ans d'expérience professionnelle de cadre et un diplôme d'études supérieures vétérinaires (DESV)

LA COLLABORATION LIBÉRALE



- **Un travailleur indépendant et dépend du régime des Travailleurs Non Salariés (TNS)**
- **Près de 1 550 Collaborateurs libéraux : en augmentation constante**

Pas de lien de subordination

- Ce contrat doit être établi par écrit et préciser :
- Sa durée, indéterminée ou déterminée (dans ce cas, son terme et éventuellement les conditions de son renouvellement) ;
- Les modalités de la rémunération ;
- Les conditions d'exercice de l'activité, et notamment les conditions dans lesquelles le collaborateur libéral peut satisfaire les besoins de sa clientèle personnelle ;
- Les conditions et les modalités de sa rupture, dont un délai de préavis ;
- Les modalités de sa suspension dans le cadre de la protection sociale de la maternité ou de la paternité (jusqu'à 16 semaines + 8 semaines de protection contre la rupture)

Art 18 de la loi (n°2005-882) en faveur des Petites et Moyennes Entreprises – 2/08/2005

Pas de lien de subordination

Le degré de subordination est évalué à travers une série de critères (liste non exhaustive)

- la possibilité de se constituer sa propre clientèle
- la prise de responsabilité et le pouvoir de décision
- La possibilité d'avoir comme clients plusieurs structures
- le fait de pouvoir organiser librement son temps de travail, tout en respectant l'organisation de la structure
- l'absence de « discriminations » entre collaborateurs libéraux et titulaires en matière de répartition des périodes de repos, de congés, de formation, de gardes et d'astreintes.

LA COMPARAISON DES STATUTS



Le lien de subordination

Salarié

On ne choisit pas :

- jours de travail
- horaires
- temps de travail
- vacances
- ...

Collaborateur

Commun accord :

- emploi du temps
- rémunération
- préavis
- clause de concurrence

> Un contrat

Les heures travaillées

Salarié

Un planning imposé

- nombre d'heures par semaine en salarié
 - modulation
 - 48h max / semaine
 - heures supplémentaires
- les congés
 - ! forfait jour : 216 j travaillés sur 47 semaines !

Collaborateur

Un planning négocié

- cadre du travail à fixer ensemble
- congés à fixer ensemble

Salarié

Un planning imposé

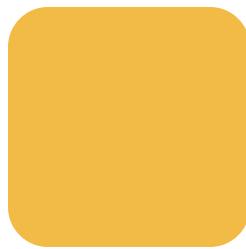
- repos obligatoire si astreinte dérangée

Collaborateur

Un planning négocié

- d'un commun accord

UN LIBÉRAL PEUT TRAVAILLER MOINS QU'UN SALARIÉ



Salarié



La maladie

- 50 % de la Sécu
- + 40 % du brut par l'employeur



le chômage

- Environ 60 - 75% du salaire

Collaborateur

CHOIX DU NIVEAU DE SA PROTECTION SOCIALE

la maternité et la paternité

Une durée identique

- 16 semaines pour les mères
- 1 mois pour les pères

Salarié

Proportionnel mais limité

- plafond atteint à l'échelon 2
- prorata du temps de travail

Collaborateur

Plus élevé mais fixe

- fixe quelque soit le temps de travail et le niveau de rémunération
- grossesse pathologique indemnisée par une assurance IJ

CHOIX DU NIVEAU DE SA
PROTECTION SOCIALE



La comptabilité

Salarié

- IRPP



Pour l'employeur

- déclaration préalable à l'embauche
- registre du personnel
- contrat de travail, à envoyer au CROV
- visite médicale à l'embauche
- bulletin de salaire
- déclarations (URSSAF, retraire, prévoyance, médecine du travail, ...)
- déclaration annuelle des données sociales (DADS)

Collaborateur

- TVA
- URSSAF / CARPV
- IRPP
- RCP
- Prévoyance (facultatif)
- Appel rétroactif
 - coût d'un comptable : 70 €/mois HT

Pour le titulaire

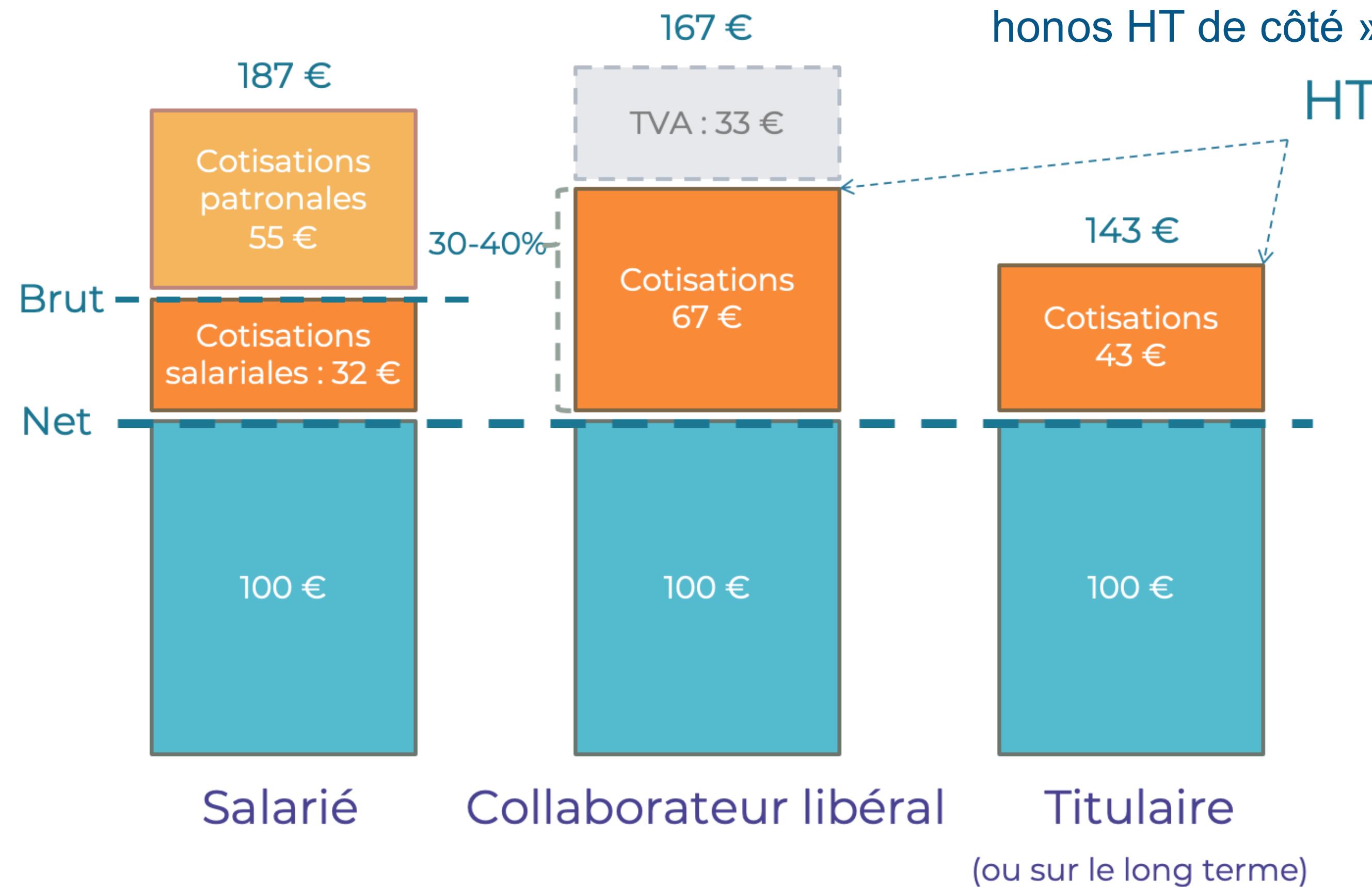
- contrat à envoyer au CROV

QUEL EST MON PRIX ?



La rémunération

« un collib met 40% de ses honos HT de côté »



Salarié à l'heure ou forfait jour ?

Echelons	Contrat heures : Salaire brut mensuel	Contrat heures : salaire horaire	Contrat heures : ± Net / Mois avant impôt	Forfait jour : ± Net / Mois avant impôt
1. Assistant (A6)	2 297 €	15,14 €	1 792 €	
2. - de 2 ans	2 645 €	17,44 €	2 063 €	2 470 €
3. + de 2 ans	3 167 €	20,88 €	2 470 €	2 959 €
4. + de 4 ans	3 654 €	24,09 €	2 850 €	3 420 €
5. Spécialiste	4 176 €	27,53 €	3 257 €	3 909 €

À qui profite la différence de charges ?

En 2024, le SNVEL conseille, par jour :

- sortie d'école : 243 € HT
- sortie + 2 ans : 290 € HT
- sortie + 4 et 3 ans d'ancienneté : 368 € HT

Salarié

- augmentation quasi définitive
 - prime répétée à élément de salaire
- > freins pour l'employeur

Collaborateur

Fixe ou variable ?

- augmentation % C.A, réversible
- > facile pour le titulaire
- > rapporte plus au collaborateur

« Un plancher est indispensable pour le collaborateur »

Salariat, un long fleuve tranquille

- À la source chaque mois
- Et l'IRPP ?
 - à la source
 - rattrapage n+1

Libéral, vous avez dit YoYo ? Fixe ou variable ?

- Forfait mensuel la 1ère année (année n)
- La 2ème année
 - rattrapage de l'année n
 - provision pour l'année n+1
- Et l'IRPP ?

Possibilité d'anticiper les charges + les impôts, en adaptant niveau de cotisation Urssaf > fini le Yoyo

la TVA = un impôt qui transite

- Taux = 20% (pas sur tout)
- Si TTC = 100, HT = ?
 - 80 ?
 - 83 ?
- TVA sur
 - salaire ?
 - honoraires d'un colib ?
 - versement perso d'un associé ?



Versements, net et coût total

	Salarié	Collaborateur libéral
rémunération versée	6.000	12.000
TVA	0	2.000
net disponible (avant IRPP)	6.000	6.000
coût total	11.200	10.000

	net salariés	net colib
10.000 coût total	5.300	6.000

L'impôt sur le revenu

Tranches	Taux d'imposition à appliquer sur la tranche correspondante (ou tranche marginale d'imposition)
Jusqu'à 10 225 €	0 %
De 10 226 € à 26 070 €	11 %
De 26 071 € à 74 545 €	30 %
De 74 546 € à 160 336 €	41 %
Plus de 160 336 €	45 %

L'impôt sur le revenu

Net imposable
30.000 €

Impôt
2.922 €



Exemple :

Pour un **célibataire** (foyer d'une seule part) dont le revenu net imposable est de **30 000 €**, sans aucune réduction ni déduction.

Son quotient familial est de **30 000 €**.

Pour le calcul de son impôt :

Jusqu'à **10 225 € : 0 %**

De **10 226 € à 26 070 € : (26 070 € - 10 225 €)**
× 11 % = 15 845 € × 11 % = 1 742,95 €

De **26 071 € à 30 000 € : (30 000 € - 26 070 €)**
× 30 % = 3 930 € × 30 % = 1 179 €

Son impôt brut est de : **0 € + 1 742,95 € + 1 179 € = 2 921,95 €**.

Le taux marginal d'imposition (TMI) de ce contribuable est de **30 %**, car son quotient familial le situe dans cette tranche. Mais tous ses revenus ne sont pas imposés à **30 %**.

COMMENT CHOISIR ?



Salariat

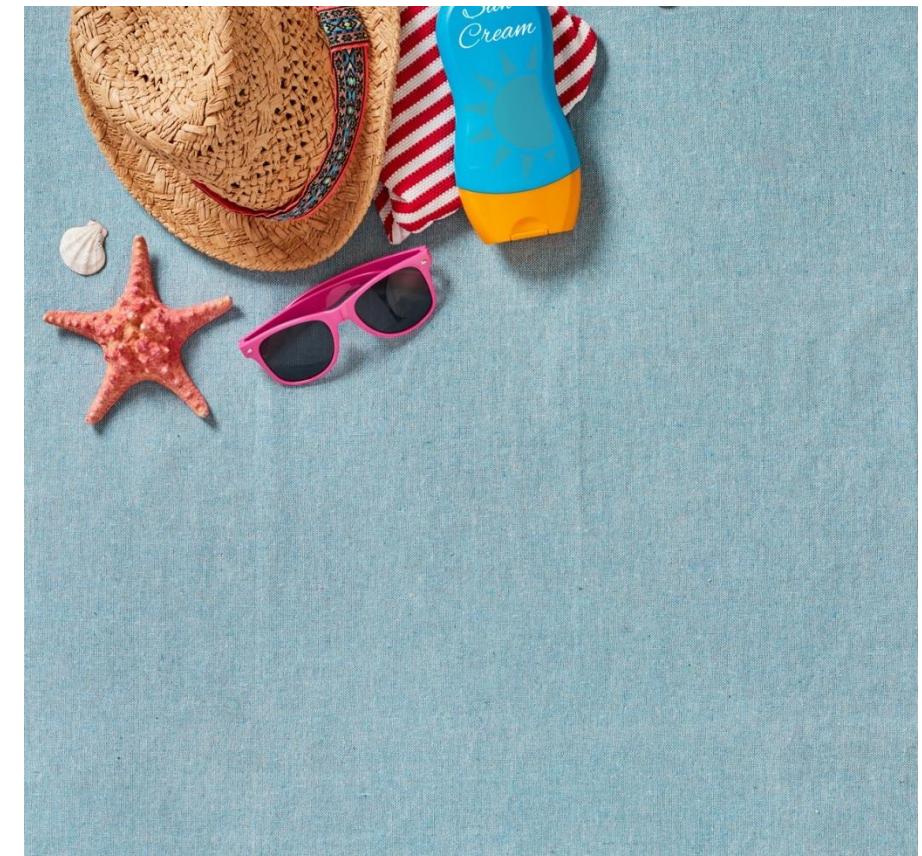
- chômage indemnisé
- pas de compta
- ~~maternité~~
- minimum garanti
- progression ?
- subordination

Libéral

- en clientèle durablement
- rémunération attractive
- décisions partagées
- entente/confiance
- tremplin vers l'association
- à quel moment faut-il basculer ?

- **Le statut de collaboration libérale est une arnaque**
- **Le salariat offre une meilleure couverture sociale**
- **Le collaborateur s'expose à une baisse de son revenu en cas de diminution du CA de la clinique**
- **La constitution d'une clientèle personnelle est consubstantielle à la collaboration libérale**

LES INDISPENSABLES



Les indispensables

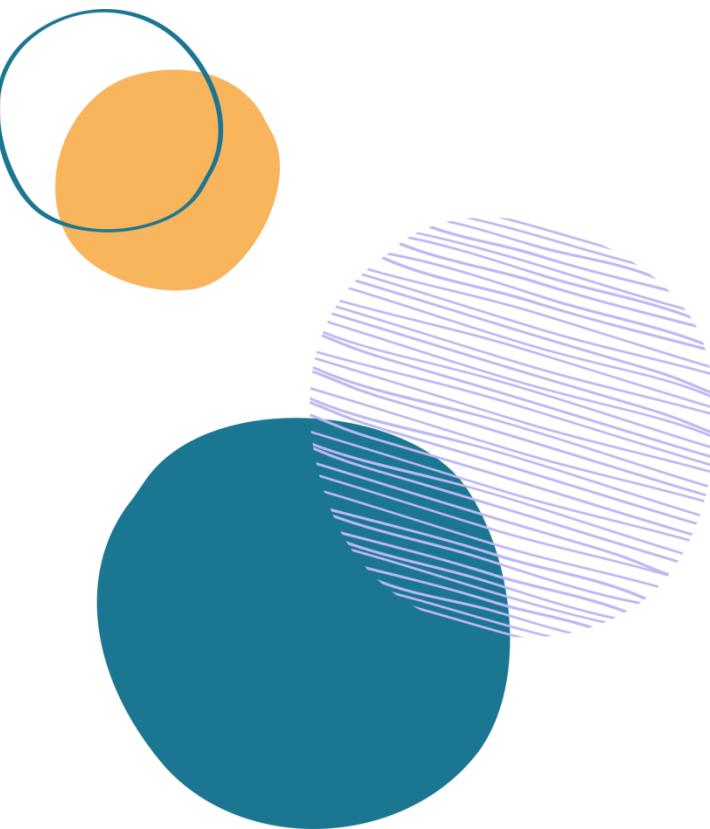
- chacun son métier !
 - Comptabilité = expert comptable
 - Juridique = avocat
 - Gestion d'équipe = consultant

=> pour passer en collab lib

=> pour gérer une entreprise

- le salariat
 - pour se tester en clientèle
 - pour apprendre les savoirs-être, le travail en équipe, la gestion ...

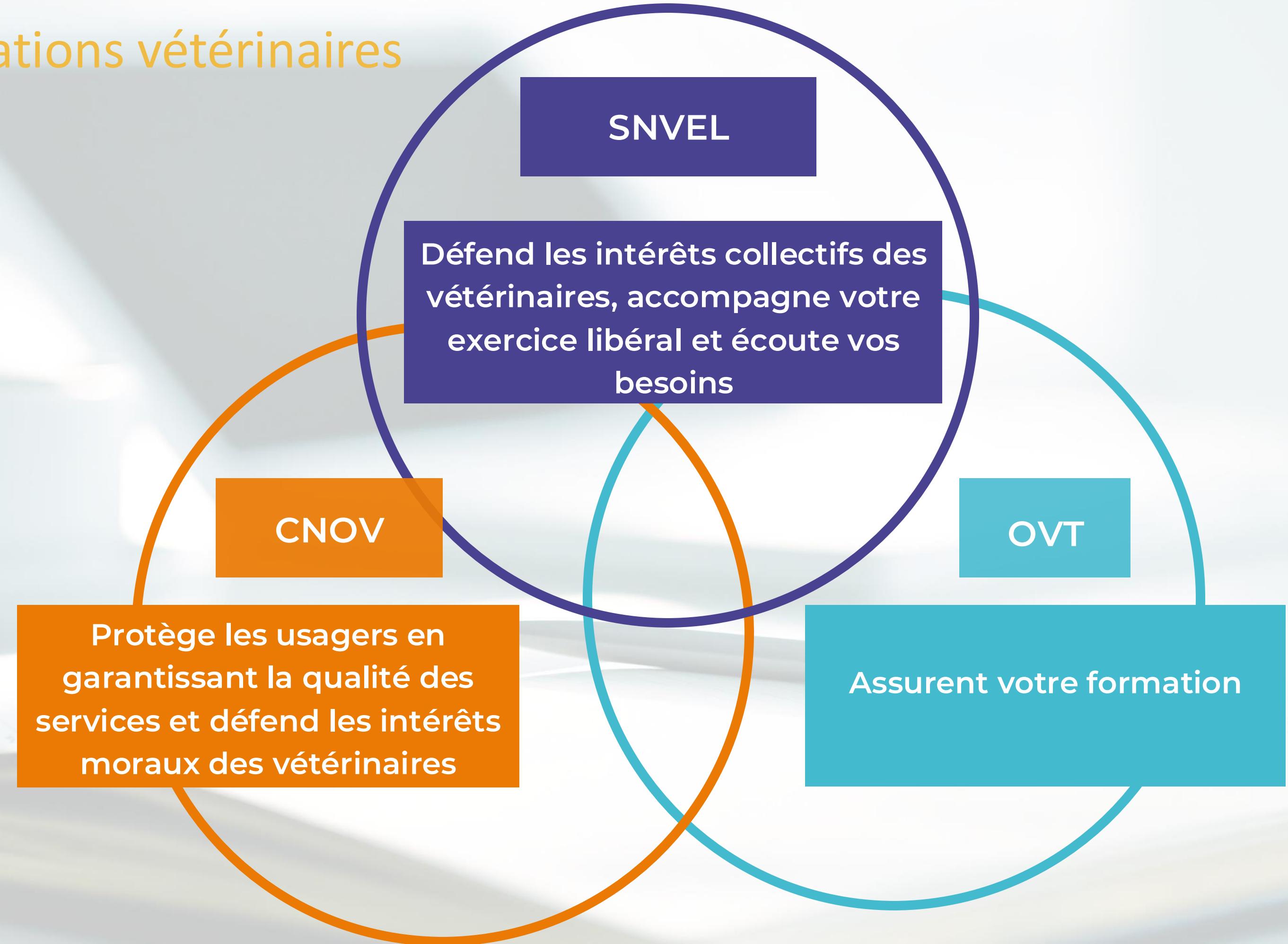
Le SNVEL





En 2013 plus de 6000 vétérinaires défilaient
pour défendre la profession

Les organisations vétérinaires



NOTRE MISSION

Permettre au vétérinaire d'exercer
sereinement son métier !



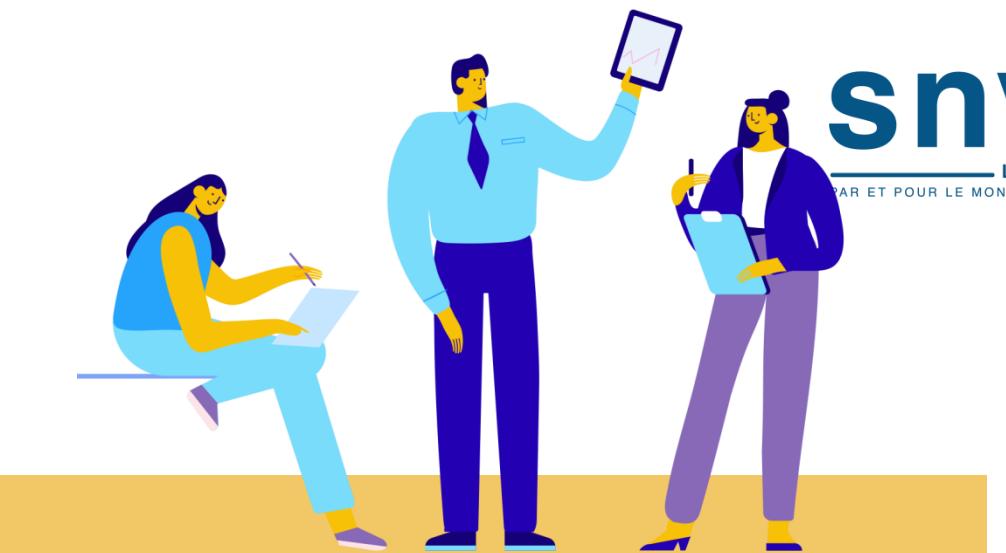
ACCOMPAGNER

- Faciliter le quotidien
- Proposer des outils de gestion d'entreprise
- Orienter la formation



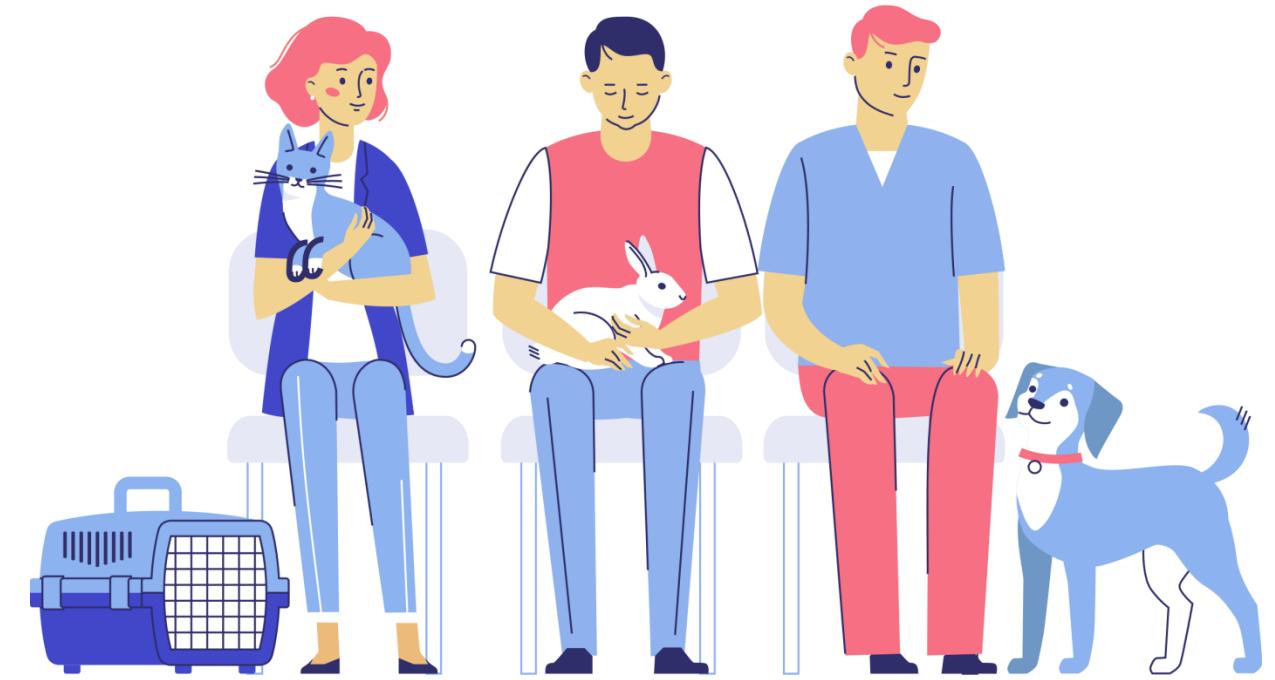
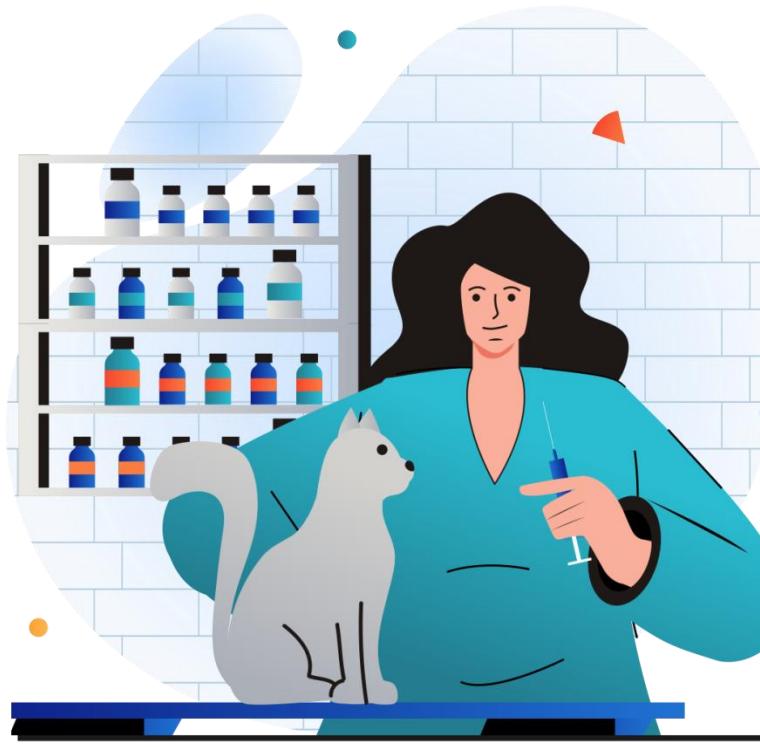
FÉDÉRER

- Créer du lien
- Accueillir la diversité des exercices professionnels
- Rapprocher les acteurs de l'entreprise vétérinaire

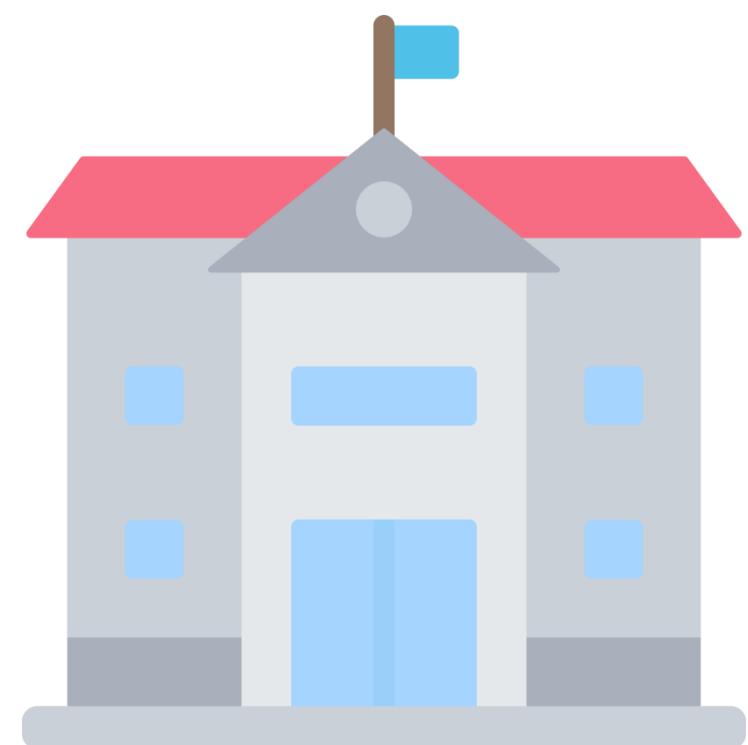


VALORISER

- Promouvoir l'image du métier et de ceux qui l'exercent
- Influencer la réglementation
- Promouvoir et développer l'activité



Notre écosystème





LOBBYING

Auprès des parties prenantes



EVENEMENTS

Évènements locaux et nationaux



COMMUNICATION

Campagne de communication, présence sur les réseaux sociaux

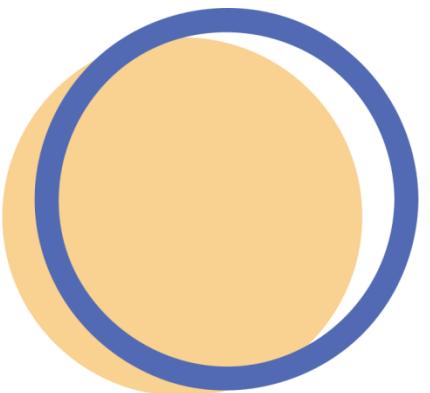
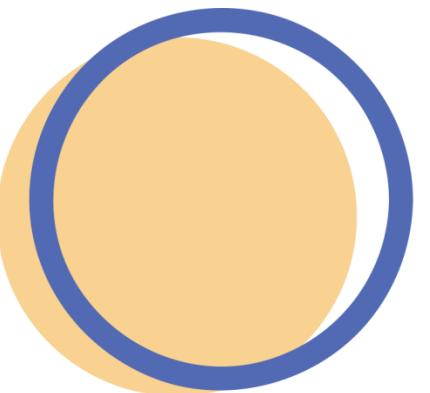
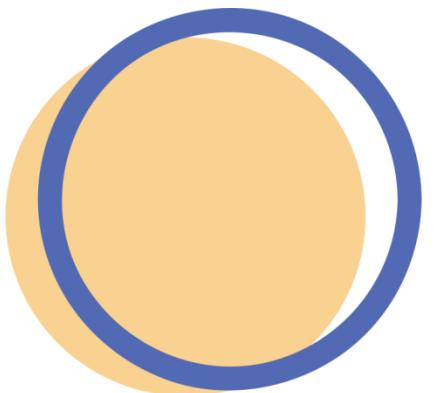


PRÉSENCE

SUR LE TERRAIN

REPRÉSENTATION

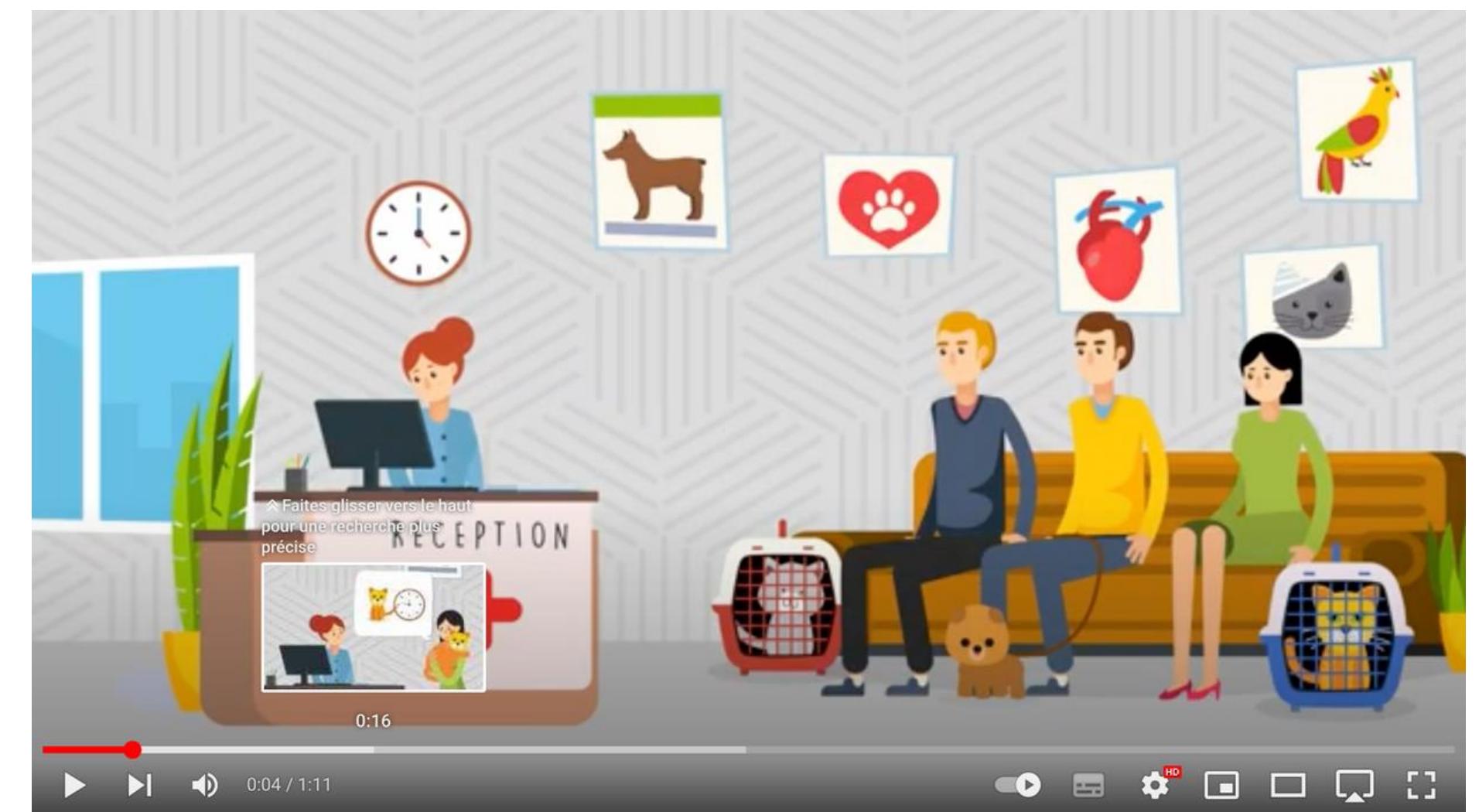
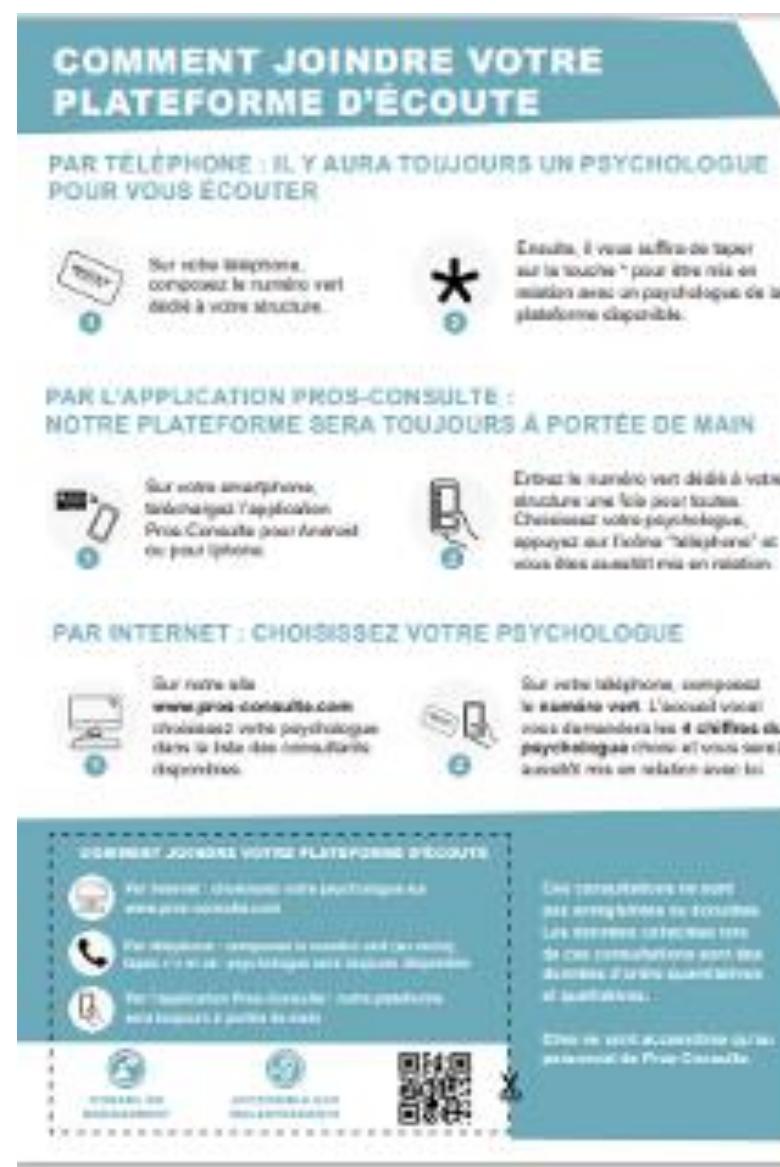
LES GRANDS DOSSIERS



LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL



- **Social**
 - Fusion des conventions collectives
 - Grille de classification
- **La délégation d'actes**
- **Réforme du code de déontologie**
 - PCS
- **Assises du Sanitaire**
- **Facturation électronique**
- **Le maillage**



4 vidéos disponibles sur la chaîne youtube du SNVEL :
<https://www.youtube.com/@lesnvel911/videos>

La campagne 2023 a développé des outils pour la prévention des risques psychosociaux à travers des webinaires et présentations lors de l'AFVAC Lille



Webinaires

WEBINAIRE

Réservé au public de la branche vétérinaire

Sensibilisation aux **risques psychosociaux** dans le secteur **vétérinaire**
Les impacts et les leviers d'action

18 avril 2023

2 sessions

13h-14h / 16h-17h



Webinaire n°2

La branche vétérinaire s'engage pour le bien-être des équipes



10 mai 2023

2 sessions : à 11h00 et à 13h00

Réussir le management intergénérationnel dans le secteur vétérinaire

Avec le soutien d'AG2R La Mondiale et en partenariat avec Pros-Consulte



WEBINAIRE

Réservé au public de la branche vétérinaire

Comment se protéger du cyberharcèlement

14 juin 2023

2 sessions

11h-12h / 13h-14h





Webinaires

En 2024, des sessions de webinaires sur le droit à l'erreur avec le Dr Leïla Assaghir ont été proposés.

Cycle de Webinaires 2024

Le droit à l'erreur

La branche vétérinaire s'engage pour le bien-être des équipes



Intervenante
Leïla Assaghir

Fel Gayraud

Une initiative des partenaires sociaux

Partenaires ACOP LA MONDIALE

Santé au travail Enquête

Participez à

vigie vето

Santé et travail dans les établissements de soins vétérinaires

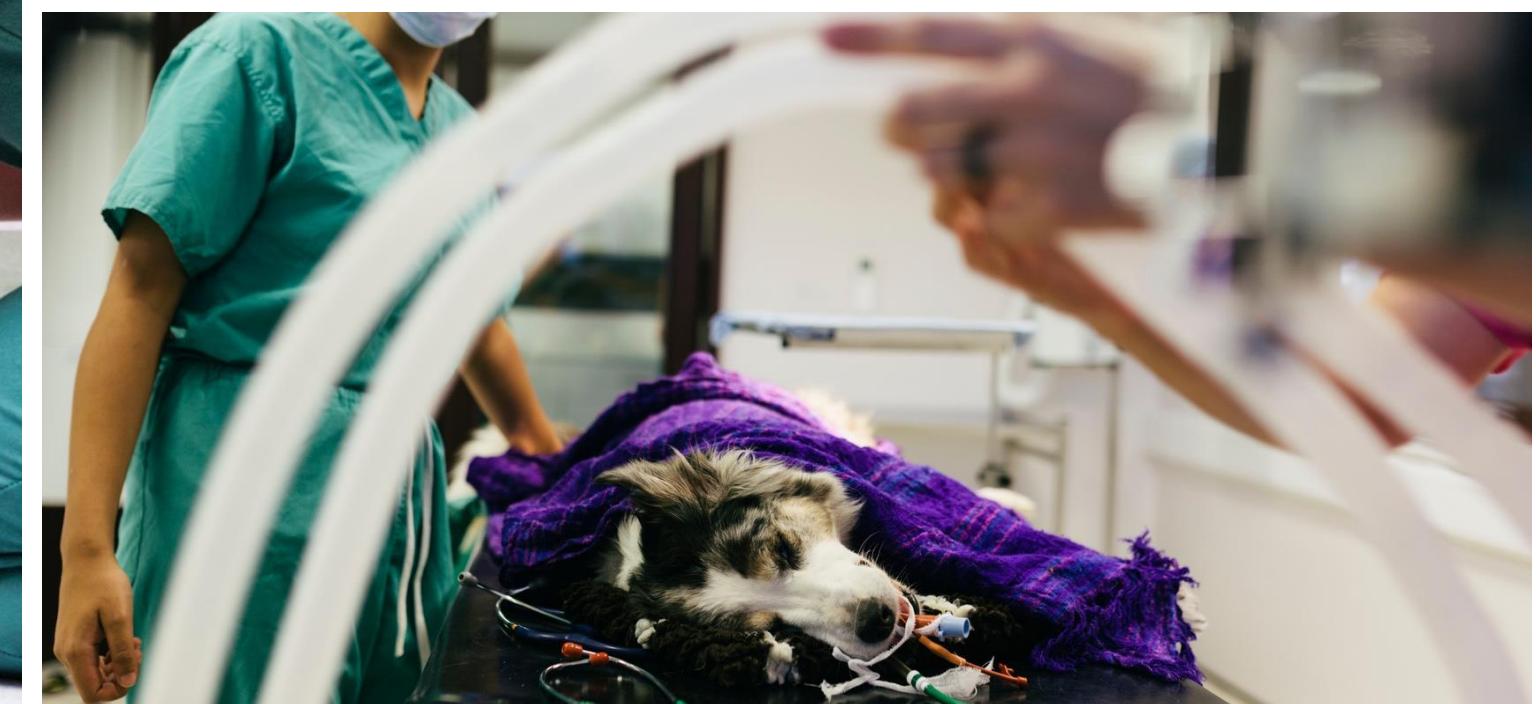
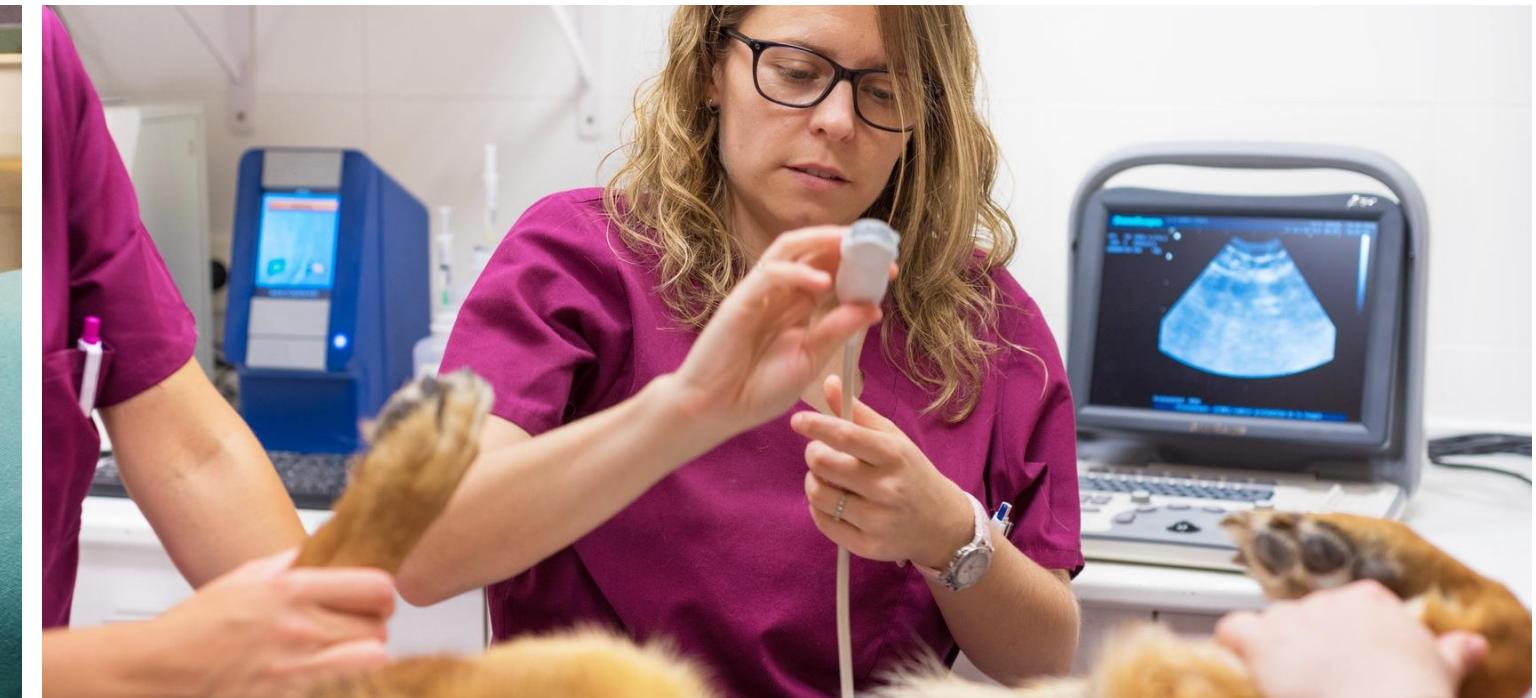
Pour toutes les personnes qui travaillent dans les structures et entreprises de soins vétérinaires



5 minutes pour remplir un questionnaire

Une initiative des partenaires sociaux de la Branche vétérinaire

La délégation d'actes



La délégation des actes : 10 ans de discussions

Qu'est-ce-que la délégation ?

- Confier à des auxiliaires des actes médicaux autorisés uniquement aux vétérinaires
- Grande révolution : c'est une perte de monopole des vétérinaires sur certains actes

Ce dossier est travaillé avec
l'ensemble des OPV

Pourquoi la délégation ?

- Répondre aux évolutions de notre pratique : évolution de la technicité et de la demande de la clientèle
- Adapter la réglementation à ce qui se réalise « officieusement » dans nos établissements de soins
- Valoriser le personnel non vétérinaire en leur donnant de vrais plans de carrière (nouvelles compétences, salaires) et les pérenniser dans le circuit vétérinaire
- Valoriser les entreprises vétérinaires
- Occuper le terrain (ex: physiothérapie, toilettage à visée thérapeutique, éducation canine)

LE MAILLAGE



Le maillage

Le point de départ : Un colloque organisé par le SNVEL au Ministère de l'Agriculture en mai 2016
Une réflexion avec l'ensemble des parties prenantes soutenue par le Ministère engagée en 2017
Un plan d'action du Ministre et se traduisant par des groupes de travail sur 8 axes

L'opportunité ouverte par la Loi dite Ddade en 2020 d'aides par les collectivités territoriales aux vétérinaires et aux étudiants vétérinaires

+ Mission déléguée à l'Ordre des Vétérinaires de conduite des diagnostics dans certains territoires en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes

Ceux qui veulent s'installer en collaboration libérale : renseignez-vous !

Exemple Conseil Régional Grand Est : aide jusqu'à 10 000 euros (2 000 euros/an jusqu'à 5 ans)

Pour le salariat : seules aides disponibles actuellement, ce sont des primes à l'embauche dont seuls les employeurs peuvent bénéficier



Des services réservés aux adhérents



- assistance juridique et sociale
- assistance e-réputation
- avis d'experts
- des notices et fiches pratiques

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



The first banner (top left) shows two veterinary professionals in scrubs performing surgery on a patient under a bright light. The text reads: "snvel Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libre JE SUIS AVANT TOUT VÉTÉRINAIRE MAIS JE SUIS AUSSI CHAÎNE D'ENTREPRISE, JE NE PEUX PAS EN PLUS ÊTRE JURISTE Découvrez-en plus sur les services du SNVEL". The second banner (top right) has an orange background and features the text "JE SOUHAITE AVOIR UN IMPACT SUR L'AVENIR DE LA PROFESSION VÉTÉRINAIRE". The third banner (bottom right) has a purple background and features the text "Découvrez comment #PartagezNosCombats".

Restez informés grâce à nos newsletters



Une question ?
contact@snvel.fr

LaDépêche Vétérinaire

www.depecheveterinaire.com

L'hebdomadaire n°1 de l'actualité professionnelle
complète, fiable et utile

Actualité professionnelle, articles techniques, cas pratiques, articles de management, baromètres,
outils & indicateurs...

S'informer pour améliorer votre pratique et votre entreprise

Notre formule

LaDépêche
Vétérinaire
www.depecheveterinaire.com



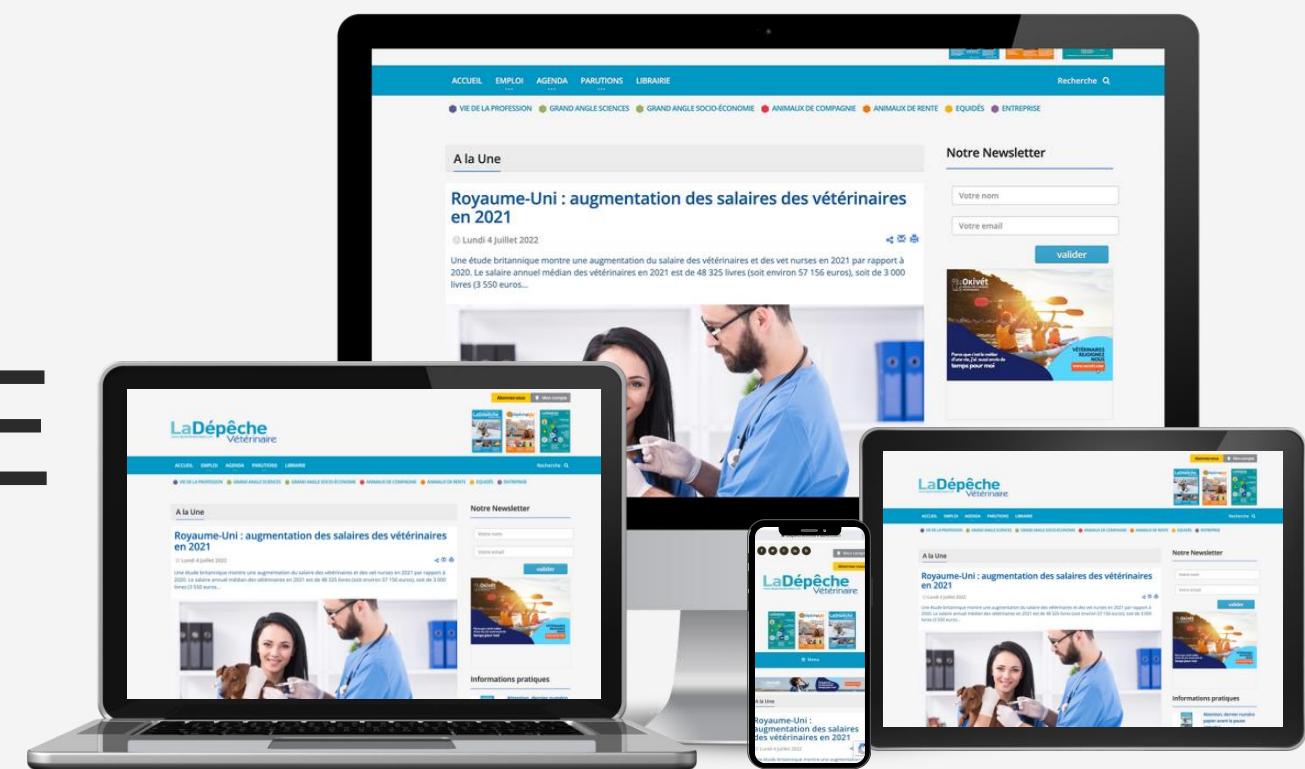
PAPIER

La Dépêche Vétérinaire (44 n°/an)

& ses suppléments :
La Dépêche Technique
(10 n°/an)

La Dépêche ASV
(10 n°/an)

+ ACCÈS
ILLIMITÉ
EN LIGNE



Des offres réservées aux étudiants et aux jeunes diplômés



Abonnement 1 an ou 2 ans

Papier + web ou 100 % numérique

+ 1 LIVRE OFFERT

À partir de 11 €/mois



Suivez-nous !



Newsletters



Votre contact



Une question ?

Contactez Christelle Iweins :

ciweins@depechеветеринаre.com

Mais aussi

